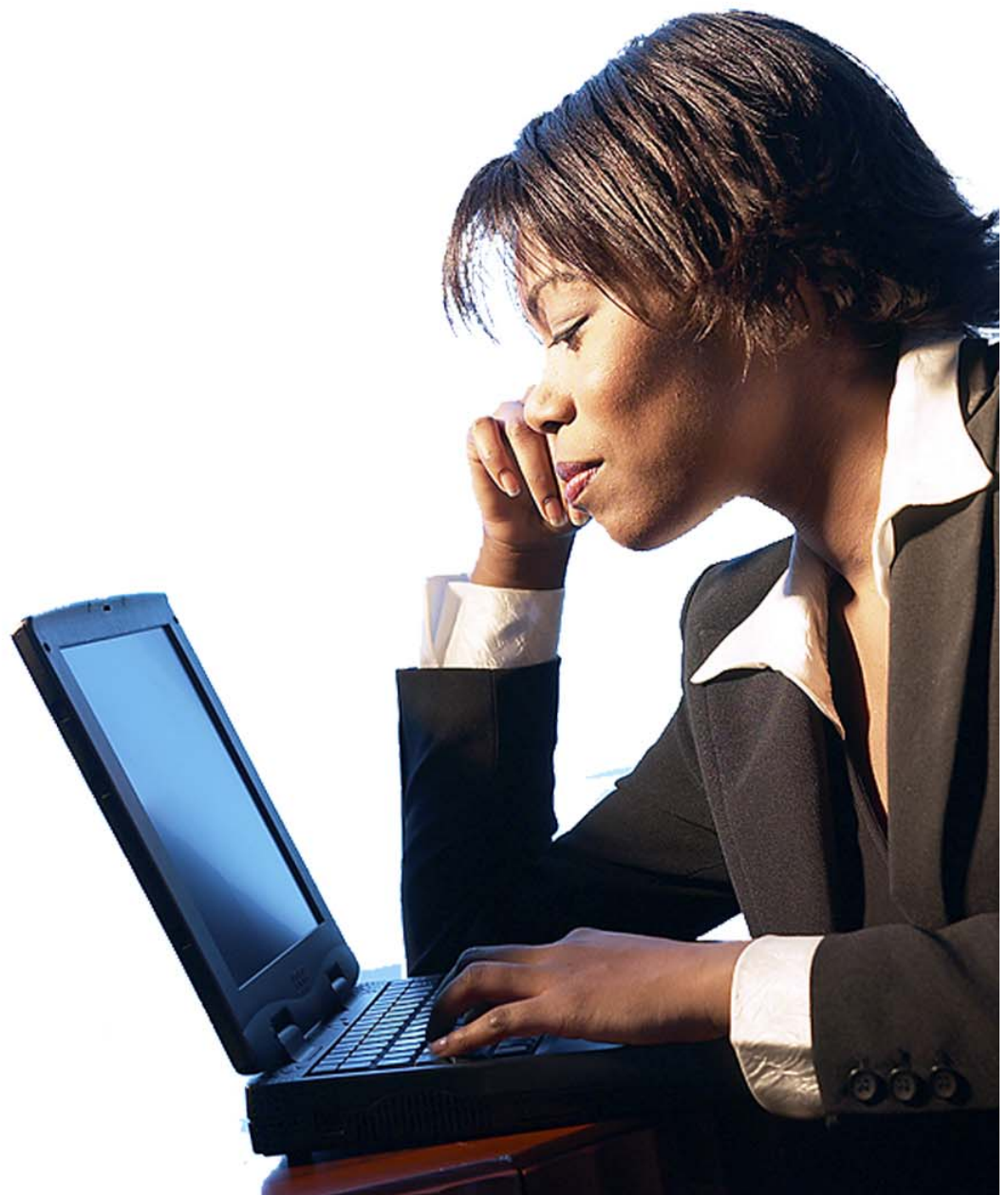


NaviPlan

NaviPlan Standard v11.0

GUIDE DE RÉFÉRENCE

Évaluation financière





Guide de référence NaviPlan Standard : Évaluation financière

Version canadienne 11.0

EISI, Winnipeg

Droit d'auteur

Droit d'auteur © 2008 Emerging Information Systems (CAN), Inc. (« EISI »). Tous droits réservés.

Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite ni transmise, sous quelque forme et par quelque manière que ce soit (électronique, photocopie, enregistrement ou autre) sans la permission écrite préalable de EISI.

Clause de non-responsabilité

EISI a tenté d'assurer l'exactitude de ces renseignements. Toutefois, EISI ne garantit aucunement, implicitement ou expressément, que le contenu soit exact ou complet. EISI renonce particulièrement à toute garantie de qualité marchande ou d'adaptabilité de tout but particulier et ne peut en aucun cas être tenu responsable de tout dommage quel qu'il soit, subi lors de l'usage de ce matériel (y compris, mais sans s'y limiter, aux dommages spéciaux, généraux, incidentaux ou consécutifs).

Ce logiciel est conçu pour permettre à un planificateur financier d'illustrer et d'évaluer diverses stratégies afin d'atteindre les objectifs financiers d'un client. Il est autorisé étant entendu que EISI ne fournit aucun conseil de nature juridique ou comptable ni aucun autre conseil professionnel. Si un tel conseil est requis, les services d'un professionnel compétent doivent être retenus.

ACCORD DE LICENCE N° 2008001 DE EISI

AVIS À L'UTILISATEUR : VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT. CET ACCORD DE LICENCE EST UN CONTRAT LIANT LES PARTIES. EN ACCEPTANT, CONSULTANT, INSTALLANT, OU UTILISANT DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT, LE LOGICIEL AUTORISÉ MENTIONNÉ DANS LE PRÉSENT ACCORD DE LICENCE, VOUS ACCEPTEZ D'Y ÊTRE LIÉ PAR TOUTES LES MODALITÉS DE CET ACCORD DE LICENCE, Y COMPRIS EN PARTICULIER, LES LIMITATIONS QUANT À L'UTILISATION, LA GARANTIE ET LES OBLIGATIONS. VOUS ACCEPTEZ ET RECONNAISSEZ EXPRESSÉMENT QUE CET ACCORD DE LICENCE EST EXÉCUTOIRE TEL QUE TOUT CONTRAT ÉCRIT SIGNÉ. Si l'individu qui accepte les modalités de cet Accord de licence le fait de pour le compte d'une autre personne, d'un partenariat, d'une société ou d'une autre personne morale, l'individu susmentionné garantit à EISI qu'il possède tout le pouvoir et l'autorité nécessaire pour lier ladite personne ou entité, dans lequel cas, l'individu et la personne ou la personne morale seront liés conjointement et individuellement par le présent Accord de licence. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS D'Y ÊTRE LIÉ, VOUS NE POUVEZ PAS CONSULTER, UTILISER NI INSTALLER LE LOGICIEL AUTORISÉ.

ATTENDU QUE :

A. Emerging Information Systems Incorporated est le propriétaire de, ou a le droit d'accorder l'autorisation d'utiliser certains programmes d'ordinateur portant la marque de commerce NaviPlanMD (le « Logiciel NaviPlan ») et Emerging Information Systems (USA), Inc. est le propriétaire de, ou a le droit d'accorder l'autorisation d'utiliser certains programmes d'ordinateur portant la marque de commerce ProfilesMC (« le Logiciel Profiles »). Dans la mesure où vous êtes accordé la licence du Logiciel NaviPlan, le terme « EISI » signifie Emerging Information Systems Incorporated et dans la mesure où vous êtes accordé la licence du Logiciel Profiles, « EISI » signifie Emerging Information Systems (USA), Inc. Emerging Information Systems Incorporated est individuellement responsable pour les obligations de EISI par rapport au Logiciel NaviPlan et Emerging Information Systems (USA), Inc. est individuellement responsable pour les obligations de EISI par rapport au Logiciel Profiles. Qui plus est, EISI a conclu un ou plusieurs accords avec des tiers (chacun identifié en tant que « Tiers fournisseur ») en vertu desquels EISI est autorisé à fournir un service d'hébergement de données ou autres services ou à intégrer des logiciels, des données, des services ou d'autres produits qui sont la propriété des Tiers fournisseurs (le « Logiciel tiers ») dans le Logiciel autorisé et d'accorder le même Accord de licence aux clients de EISI selon les modalités du présent Accord de licence.

B. EISI, ou le titulaire d'une licence ou d'une sous-licence dûment autorisée de EISI avec qui vous faites affaire (parfois nommé le « Concédant autre que EISI »), est disposé à vous (parfois nommé « l'Utilisateur ») accorder une licence personnelle, non exclusive et non transférable qui vous permettra d'utiliser, conformément à et sous réserve des dispositions du présent Accord de licence, soit pour en effectuer l'évaluation au cours de la période d'essai qui sera déterminée par EISI soit pour un terme d'une plus longue durée pendant lequel vous payez à EISI les droits de licence exigés, le Logiciel NaviPlan ou le Logiciel Profiles ainsi que tous les améliorations, suppléments, composants optionnels et mises à jour aux logiciels qui sont mis à la disposition de l'Utilisateur par EISI de temps à autre, et le Logiciel tiers, qui est mis à la disposition de l'Utilisateur de temps à autre, ainsi que toute documentation connexe (collectivement, le « Logiciel autorisé »).

MODALITÉS :

1. OCTROI D'UNE LICENCE LIMITÉE.

Conformément aux modalités du présent Accord de licence, et en contrepartie de votre paiement de tout frais de licence applicables, EISI vous accorde par le présent une licence limitée, non exclusive et non transférable : i) à utiliser le Logiciel autorisé; et ii) dans la mesure applicable à la licence de l'Utilisateur et en contrepartie du paiement de tous les frais de licence applicables, A) à accéder au Logiciel autorisé et à utiliser par l'entremise du site Web de EISI (le « site Web »), et B) à stocker et à récupérer les informations et les données relatives à une telle utilisation par l'intermédiaire du site Web dans le cours normal de vos activités d'entreprise (A et B sont appelés collectivement « fournisseur de services applicatifs »(ASP)) ; le tout conformément aux modalités mentionnées dans le présent Accord de licence.

2.SERVICE APRÈS-VENTE.

Au cours de la durée de l'Accord de licence et au cours de toute période de renouvellement subséquente, vous aurez accès en ligne à certains outils de formation sans frais supplémentaires. Le service après-vente, la formation sur le lieu et l'appui technique sont fournis par EISI de temps à autre au cours de la durée de l'Accord et au cours de toute période de renouvellement aux tarifs normaux de EISI alors en vigueur. Des détails et des descriptions plus exhaustifs sur les services, de la formation et l'appui technique disponibles sont fournis par EISI sur demande raisonnable. Toute formation sera fournie par des formateurs spécialisés de EISI aux endroits déterminés par EISI de temps à autre.

3.COMMUNICATIONS.

Vous consentez à ce que toute communication entre vous et EISI, y compris les renseignements concernant les améliorations et les mises à jour du Logiciel autorisé, peut être effectuée par courriel à l'adresse courriel que vous avez fournie.

4.LIMITATIONS QUANT À L'UTILISATION.

(a)Autre que la licence limitée accordée ci-dessus, EISI (ou tout Tiers fournisseur) conserve tout droit, titre et intérêt relatifs au Logiciel autorisé; aucun autre droit ou licence ne vous est accordé, et le Logiciel autorisé est et demeure la propriété exclusive de EISI ou de tout Tiers fournisseur. Le logiciel autorisé ne peut être utilisé que sur un seul ordinateur à la fois. Vous êtes responsable de vous procurer, à vos propres frais, les matériaux informatiques et les logiciels nécessaires vous permettant d'utiliser le Logiciel autorisé.

(b)Si votre licence vous autorise à installer une copie du Logiciel autorisé sur votre ordinateur, vous pouvez créer une seule copie du Logiciel autorisé à des fins de sauvegarde. Aucune autre copie du Logiciel autorisé ne peut être créée. Vous devez garder en votre possession les deux exemplaires du Logiciel autorisé.

(c)Vous ne pouvez utiliser le Logiciel autorisé qu'à des fins de préparer des plans financiers ou de fournir des services de planification financière à vos clients existants et potentiels. La présente licence ne permet à nul autre que vous d'utiliser le Logiciel autorisé sauf dans le cas où ces autres personnes sont elles aussi autorisées à utiliser le Logiciel autorisé. Sans limiter les dispositions précédentes, vous ne pouvez pas utiliser le Logiciel autorisé si vous faites concurrence à EISI ou dans le but d'évaluer le Logiciel autorisé à des fins concurrentes ou pour toute autre raison que ce soit.

(d)Vous acceptez de ne pas (et interdira à qui que ce soit d'en faire autant) :

(i)modifier, adapter ou traduire le Logiciel autorisé ou toute documentation, y compris toute clause de non-responsabilité ou avertissement, ou de modifier les structures de données du Logiciel autorisé.

(ii)envoyer ou stocker tout matériel illicite, menaçant, diffamatoire, obscène ou pornographique, ou tout autre matériel qui enfreindrait une loi.

(iii)copier, utiliser, analyser, désosser, décompiler, désassembler, traduire, convertir ou appliquer aucune procédure ou processus au Logiciel autorisé ou aux données stockées dans le Logiciel autorisé en vue de : A) déterminer, dériver, ou s'approprier, à quelque fin que ce soit, le code source ou le listage source ou les structures de données du Logiciel autorisé; B) transférer, copier ou convertir de telles données dans un autre logiciel ou pour toute fin autre que pour préparer des plans financiers ou pour fournir des services de planification financière à vos clients existants ou potentiels par l'intermédiaire du Logiciel autorisé tel qu'il est permis par le présent; ou C) tenter autrement de découvrir le code source ou le listage source du Logiciel autorisé ou toute information sur le secret commercial.

(iv)louer, prêter, louer à bail, donner, accorder une sous-licence, mettre en gage, vendre, assigner, transférer, ou transmettre autrement à un tiers le Logiciel autorisé ou vos droits au Logiciel autorisé.

(v) permettre à un tiers d'utiliser le Logiciel autorisé ou d'y accéder en tout temps, ou d'utiliser le Logiciel autorisé dans une société de service ou de toute autre manière par laquelle un représentant, un collègue, un agent ou un employé de l'Utilisateur n'étant pas autorisé à utiliser une telle licence et n'ayant pas payé les frais de licence à EISI en contrepartie du Logiciel autorisé utilisera de manière rentable le Logiciel autorisé ou y aura accès.

5.FOURNISSEUR DE SERVICES APPLICATIFS (ASP) DE EISI.

Cet alinéa ne s'applique qu'aux utilisateurs dont la licence leur donne droit aux services ASP.

(a) L'utilisation des Services ASP est assujettie à la Politique d'utilisation acceptable (« PUA ») de EISI, laquelle peut être accédée à l'adresse Web <http://www.eisi.com/aup/> et est incorporée en référence par le présent. EISI se réserve le droit de modifier la PUA à tout moment jugé approprié, à sa discrétion exclusive, en vigueur dès que la PUA modifiée soit affichée.

(b) Si, pour quelque raison que ce soit, l'accord entre EISI et son Tiers fournisseur est résilié ou est sur le point de l'être, et EISI n'a pas pu signer un nouvel accord avec un autre Tiers fournisseur pour l'approvisionnement de services ASP que EISI juge satisfaisant à sa discrétion exclusive, EISI se donne droit de résilier cet Accord en donnant quinze (15) jours de préavis. Aucun parti ne fait l'objet du non-respect de l'Accord si l'Accord est résilié en vertu du présent alinéa.

(c) Un ID utilisateur et un mot de passe alphanumérique sont exigés pour utiliser et accéder au Logiciel autorisé (« ID utilisateur »). L'Accord de licence stipule également que vous garderez l'ID utilisateur confidentiel, ne partagerez pas l'ID utilisateur avec qui que ce soit et ne permettrez à personne d'autre que vous d'accéder au Logiciel autorisé en utilisant l'ID utilisateur. Vous libérez donc EISI par le présent accord de toute responsabilité qui pourrait survenir de la divulgation de l'ID utilisateur. En plus, vous êtes uniquement responsable de l'intégrité et de la sécurité de votre connexion Internet, et de l'intégrité et de la sécurité de votre matériel informatique, et par le présent vous libérez EISI de toute responsabilité qui pourrait survenir de la vulnérabilité d'une telle connexion ou matériel informatique, ou d'une brèche de sécurité.

(d) Vous êtes uniquement responsable i) d'obtenir, d'installer et de maintenir tous les serveurs du réseau et autre équipement, ainsi que tous les logiciels requis et (ou) les éléments relatifs nécessaires pour l'interconnexion au réseau d'installations de EISI, ou requis autrement pour la connexion aux services ASP (« Équipement fourni par l'Utilisateur »); et ii) d'assurer qu'un tel Équipement fourni par l'Utilisateur et les services relatifs sont compatibles avec les exigences de EISI (y compris toute modification aux services ASP effectuée par EISI de temps à autre).

(e) Vous reconnaissez que la livraison des services ASP dépend de la disponibilité continue et du bon fonctionnement de l'Équipement fourni par l'Utilisateur et que EISI n'assume aucune responsabilité quant à la non-livraison des services ASP qui surviendrait suite à l'inobservation de votre part de l'alinéa d) ci-dessus.

(f) Vous reconnaissez que la livraison des services ASP dépend de l'Internet et que des délais, des limitations ou d'autres problèmes implicites à l'utilisation de l'Internet puissent nuire à la qualité et à la disponibilité des services ASP de temps à autre. EISI n'assume aucune responsabilité pour les délais ou la non-livraison des services ASP survenant suite aux délais, aux limitations ou à d'autres problèmes implicites à l'utilisation de l'Internet.

(g) Vous reconnaissez que toutes les adresses IP et (ou) les connexions du réseau qui vous sont assignées par EISI ou par son Tiers fournisseur d'hébergement relatives aux services ASP demeurent la propriété de EISI ou de son Tiers fournisseur d'hébergement et tout usage correspondant sera renoncé à la résiliation du présent Accord.

(h) Vous reconnaissez que l'entretien de routine et les réparations périodiques du système, les mises à niveau et les reconfigurations peuvent causer une dégradation ou une interruption temporaires des services ASP. Conséquemment, EISI se réserve le droit, le cas échéant, de réduire ou de suspendre temporairement les services ASP.

(i) Au cours de la durée du présent Accord, il est uniquement de votre responsabilité de retenir des archives des données ou des rapports créés par le Logiciel autorisé.

6.DROITS DE VÉRIFICATION.

EISI aura le droit d'examiner et de vérifier vos dossiers sur demande et en donnant un avis raisonnable pour assurer votre observation de cet Accord.

7. DURÉE ET RÉSILIATION.

Le terme (« Durée ») de cet Accord est de douze (12) mois (ou une autre durée comme convenue entre vous et EISI), pourvu que EISI se réserve le droit de résilier toute sous-licence d'un Logiciel tiers en tout moment si le droit de EISI d'accorder le Logiciel tiers est résilié. Le dernier jour de la Durée est appelé la Date d'expiration. Un peu avant la Date d'expiration, EISI vous enverra une facture pour les frais de renouvellement ce qui vous permettra de continuer à utiliser le Logiciel autorisé (sous réserve également de toutes modifications qui pourront être nécessaires au présent Accord, y compris vis-à-vis du droit continu de EISI à accorder des sous-licences du Logiciel tiers) au cours de la période de renouvellement proposée. À la suite du paiement effectué, la Durée sera prolongée pour la période de renouvellement. Dans le cas d'un non-paiement, la licence pour le Logiciel autorisé expirera à la Date d'expiration et tous les droits d'Utilisateur cesseront. À la résiliation de cet Accord de licence en raison de la non-observation d'une de ses modalités de votre part ou à l'expiration de la Durée, vous devrez cesser d'utiliser le Logiciel autorisé, le supprimer de tout ordinateur sur lequel il aura été installé et détruire toute copie en votre possession. Dans un tel cas, EISI aura le droit, mais ne sera pas obligé, de supprimer toute l'information qui lui a été fournie de votre part, y compris les données et les plans financiers relatifs à vos clients, de vous interdire l'accès au site Web et à tout logiciel autorisé gérés par EISI.

8. RENONCIATION DE GARANTIE.

(a) VOUS RECONNAISSEZ QUE EISI N'OFFRE AUCUN CONSEIL FINANCIER EN CE QUI CONCERNE LA PRÉPARATION DE PLANS FINANCIERS ET QUE LE LOGICIEL AUTORISÉ N'EST PAS SANS ERREUR. LE LOGICIEL AUTORISÉ EST FOURNI « TEL QUEL » ET VOUS UTILISEZ LE LOGICIEL AUTORISÉ ET LES SERVICES ASP À VOS PROPRES RISQUES. NI EISI, NI AUCUN CONCÉDANT AUTRE QUE EISI, NI AUCUN TIERS FOURNISSEUR (Y COMPRIS UN TEL TIERS ET SES ACTIONNAIRES, DIRECTEURS, OFFICIERS, EMPLOYÉS ET AGENTS) NE FAIT AUCUNE AFFIRMATION NI NE DONNE AUCUNE GARANTIE : A) QUE LE FONCTIONNEMENT DU LOGICIEL AUTORISÉ SERA SANS INTERRUPTIONS OU SANS ERREUR OU QUE TOUTES LES ERREURS DANS LE LOGICIEL AUTORISÉ SERONT CORRIGÉES; B) QUE LES FONCTIONS COMPRISSES DANS LE LOGICIEL AUTORISÉ QUE VOUS AVEZ PEUT-ÊTRE SÉLECTIONNÉES POUR FINS D'UTILISATION RÉPONDENT À VOS EXIGENCES ; C) QUANT AU FONCTIONNEMENT, À LA CAPACITÉ, À LA VITESSE, À LA FONCTIONNALITÉ, AUX QUALIFICATIONS, AUX CAPACITÉS, À L'EXACTITUDE, À LA COMPLÉTUDE, À LA SÉQUENCE, À L'OPPORTUNITÉ, À LA FIABILITÉ, À L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU À LA COMMERCIALITÉ DU LOGICIEL AUTORISÉ OU À TOUTE INFORMATION À LAQUELLE VOUS AVEZ ACCÈS PAR LE BIAS DU LOGICIEL AUTORISÉ OU À TOUTS LES SERVICES, BIENS, PERSONNEL OU RESSOURCES FOURNIS; D) QUANT AUX MATÉRIAUX, À LA QUALITÉ DE L'EXÉCUTION OU À LA PERFORMANCE DU LOGICIEL AUTORISÉ OU AUX SERVICES ASP.

(b) EISI, TOUT CONCÉDANT DE LICENCE AUTRE QUE EISI, ET LES TIERS FOURNISSEURS PAR LE PRÉSENT RENONCENT À TOUTES GARANTIES, QUELLES SOIENT EXPRESSES OU IMPLICITES, VIS-À-VIS DU LOGICIEL AUTORISÉ ET DES SERVICES ASP, Y COMPRIS MAIS NON DE FAÇON LIMITATIVE TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE IMPLICITE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE NON-VIOLATION DES DROITS DES TIERS, ET TOUTE GARANTIE PROVENANT DE LA CONDUITE HABITUELLE OU DE LA PERFORMANCE.

(c) VOUS ÊTES EXPRESSÉMENT RESPONSABLE DE TOUT RISQUE ENCOURU SUITE AUX RÉSULTATS ET À LA PERFORMANCE DU LOGICIEL AUTORISÉ ET VOUS ACCEPTEZ L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ QUANT AUX DÉCISIONS RELIÉES AUX PLACEMENTS ET AUX OPÉRATIONS DE BOURSE QUE VOUS OU VOS CLIENTS EFFECTUEZ EN UTILISANT LE LOGICIEL AUTORISÉ OU LES SERVICES ASP OU QUELCONQUE INFORMATION DISPONIBLE QU'OFFRE LE LOGICIEL AUTORISÉ.

(d) De plus, ni EISI ni aucun de ses Tiers fournisseurs ne sera tenu responsable de façon contractuelle ou délictuelle, ou par garantie, responsabilité stricte, négligence ou tout statut, règlement ou tout autre théorie pour des pertes ou dommages survenus en raison de i) tout accès non autorisé, modification, vol, corruption ou destruction des renseignements confidentiels de l'utilisateur ou des fichiers informatiques, des bases de données, du réseau, des installations de transmission ou des équipements de l'Utilisateur ou de ses clients; ou ii) du contenu, de l'exactitude ou

de la qualité des données qui sont transmises lors de l'utilisation des Services ASP (fournisseurs de services applicatifs).

(e) Certains États ne permettent pas l'exclusion de garanties implicites, ce qui fait que les exclusions présentées ci-dessus puissent ne pas s'appliquer à vous. Si une telle renonciation de garantie implicite n'est pas permise par la loi, la durée d'une telle garantie est limitée à quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date de votre souscription originale. Si vous reportez une erreur concernant le Logiciel autorisé et que celle-ci est la cause d'une violation de la garantie implicite précitée, la seule et exclusive obligation de EISI sous cet alinéa est, au choix de EISI, de a) utiliser des efforts commerciaux raisonnables afin de fournir une solution de rechange pour ladite erreur, ou b) utiliser des efforts commerciaux raisonnables afin de corriger l'erreur.

9. LIMITATIONS DE LA RESPONSABILITÉ.

(a) VOUS ACCEPTEZ EXPRESSÉMENT QUE NI EISI, NI AUCUN CONCÉDANT AUTRE QUE EISI, NI AUCUN DES TIERS FOURNISSEURS NE SERA TENU RESPONSABLE DE VOTRE UTILISATION DU LOGICIEL AUTORISÉ. LA RESPONSABILITÉ DE EISI, DE TOUT CONCÉDANT AUTRE QUE EISI OU DE TOUT TIERS FOURNISSEUR EN VERTU DE CETTE LICENCE EST LIMITÉE À LA CORRECTION DE TOUTE ERREUR OU MALFONCTION DU LOGICIEL AUTORISÉ ET N'INCLUT PAS LA RESPONSABILITÉ RELATIVE À LA PERTE DE DONNÉES, PERTE DE TEMPS PASSÉ SUR L'ORDINATEUR, TOUT DOMMAGE DIRECT OU INDIRECT OU TOUT DOMMAGE CONSÉQUENTIEL, INCIDENTEL, EXEMPLAIRE, PUNITIF OU SPÉCIAL, Y COMPRIS MAIS NON DE FAÇON LIMITATIVE, LA PERTE DE PROFIT OU DE REVENU, SANS ÉGARD À LA FORME D'ACTION QUE CE SOIT DE FAÇON CONTRACTUELLE OU DÉLICTEUSE, PAR NÉGLIGENCE, OBLIGATION INCONDITIONNELLE OU AUTREMENT SUBI PAR L'UTILISATEUR DU LOGICIEL AUTORISÉ, OU PAR TOUT TIERS QUI PRÉSENTE UNE DEMANDE CONTRE EISI OU CONTRE L'UTILISATEUR, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE OU QU'ELLE SOIT BASÉE SUR UNE THÉORIE DE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DU LOGICIEL AUTORISÉ OU RELIÉE AU LOGICIEL AUTORISÉ OU À SON UTILISATION, ET PEU IMPORTE SI EISI A ÉTÉ AVERTI DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES AVANT OU APRÈS QUE LA LICENCE NE SOIT ENTRÉE EN VIGUEUR. EN AUCUN CAS L'OBLIGATION DE EISI À VOTRE ÉGARD OU À L'ÉGARD D'UN TIERS PARTI EN RELATION AVEC CET ACCORD DE LICENCE DE LOGICIEL NE DÉPASSERA PAS LES FRAIS QUE VOUS AVEZ PAYÉS À EISI POUR LA PÉRIODE DE DOUZE (12) MOIS PRÉCÉDANT IMMÉDIATEMENT L'IMPOSITION D'UNE TELLE RESPONSABILITÉ.

(b) IL SERA PRÉSUMÉ QUE LES RESTRICTIONS ÉNUMÉRÉES CI-DESSUS S'APPLIQUENT À LA MESURE LA PLUS ÉLEVÉE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE ET NONOBTANT LE MANQUEMENT AU BUT ESSENTIEL DE TOUT RECOURS EXCLUSIF. VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ QUE VOUS AVEZ COMPLÈTEMENT CONSIDÉRÉ LA RÉPARTITION DU RISQUE DES DISPOSITIONS PRÉCÉDENTES ET LES TROUVEZ RAISONNABLES ET QUE LES RESTRICTIONS CITÉES PLUS HAUT SONT LA BASE ESSENTIELLE DE LA NÉGOCIATION ENTRE VOUS ET EISI. SI VOUS NE VOULEZ PAS ACCEPTER CES RISQUES, VOUS NE DEVEZ PAS CONSULTER, UTILISER OU INSTALLER LE LOGICIEL AUTORISÉ.

(c) Certains États ne permettent pas quelques-unes de ces restrictions, et il est donc possible que certaines des restrictions ne s'appliquent pas à vous.

10. INDEMNITÉ.

L'utilisateur indemniser et protégera EISI, tout Concédant autre que EISI et tiers, et chacun d'eux, ainsi que ses ou leurs affiliés, officiers ou directeurs, et les tiendra indemnes et à couvert de et contre toute perte, responsabilité, dommage ou dépense, incluant des frais juridiques raisonnables, occasionnés par l'utilisateur ou les officiers, employés, agents, fournisseurs ou entrepreneurs de l'utilisateur, et qui découleraient d'une réclamation ou d'une exigence : a) pour tout dommage à la propriété ou toute blessure ou tout décès, y compris mais sans limitation, toute incapacité, tout décès ou toutes indemnités pour accidentés du travail; b) contre les données transmises, reçues ou mises en mémoire en utilisant les services ASP par ou par le biais de l'utilisateur en violation des conditions de cet Accord ou de toute loi applicable; c) en raison de violation des droits à la propriété d'un tiers se fondant sur toute information, matériel ou accès à ces mêmes fournis par l'utilisateur; ou d) qui tiennent ou sont reliés au fonctionnement de l'entreprise de l'utilisateur, y compris mais sans limitation, les demandes d'indemnités de tout client ou utilisateur final des produits et services de l'utilisateur, et des demandes d'indemnités reliées à l'usage de la part de l'utilisateur du logiciel autorisé, des services ASP ou de tout produit du travail.

11. CONFIDENTIALITÉ.

(a) « Information confidentielle de l'Utilisateur » signifie toute information non publique, personnelle, confidentielle, privée ou secrète qui appartient à l'Utilisateur et aux clients de l'Utilisateur sous toute forme matérielle, qui est transmise à ou à partir de EISI (ou transmise à ou à partir d'un Tiers fournisseur) pour fins de traitement ou autrement en vertu de cet Accord. La confidentialité de toute communication ou matériel transmis par l'entremise de site Web ou par courriel ne peut être garantie. L'utilisation de l'Internet lors de la divulgation d'Information confidentielle de l'Utilisateur comporte un risque inhérent de devenir accessible au public, et conséquemment d'être récolté et utilisé par d'autres personnes sans le consentement de l'Utilisateur. Ni EISI ni aucun de ses Tiers fournisseurs ne prennent responsabilité ou engagement en ce qui a trait à la sécurité de l'Information confidentielle de l'Utilisateur transmise par Internet. L'Utilisateur ne doit pas transmettre d'information confidentielle à EISI conformément à cet Accord à moins que l'Utilisateur utilise un cryptage afin de mitiger le risque de divulgation ou de modification de l'information en stockage et en transit.

(b) Les partis cités dans cet Accord doivent respecter leurs obligations respectives en vertu du Gramm-Leach-Bliley Act (aux États-Unis d'Amérique) et de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (Canada) (les « lois relatives à la protection de la vie privée »), selon le cas. Les politiques et les pratiques de EISI en matière d'Information confidentielle vis-à-vis de l'Utilisateur sont qu'aucune utilisation correspondante ou divulgation à un tiers non-affilié ne sont permises sauf :

- (i) à des fins d'aide avec l'utilisation du Logiciel autorisé par l'Utilisateur;
- (ii) dans le but de tester et de mettre à niveau le Logiciel autorisé afin de fournir l'aide normale à l'Utilisateur par EISI;
- (iii) afin de créer des analyses statistiques pour l'usage de l'Utilisateur, de EISI et pour ceux auxquels l'Utilisateur a autorisé EISI à fournir de telles analyses.

Sous réserve de la disposition ci-après, les seuls tiers non-affiliés à qui l'Information confidentielle de l'Utilisateur peut être fournie par EISI sont les Tiers fournisseurs qui sont engagés à traiter l'Information confidentielle de l'Utilisateur et qui seront obligés par contrat à garder ladite information confidentielle et à n'en faire aucun autre usage. EISI veillera à assurer que EISI, tout Concédant autre que EISI et tout Tiers fournisseur se conformeront à la Safeguards Rule mis en application en vertu de la Gramm-Leach-Bliley Act, le cas échéant. Et l'Utilisateur et EISI acceptent de se conformer aux lois relatives à la protection de la vie privée applicables à leur entreprise, et chacun démontre à l'autre qu'il l'a mis en œuvre et qu'il maintiendra les politiques, les pratiques et les mesures de sécurité selon les nécessités en vertu de telles lois relatives à la protection de la vie privée.

(c) Si l'Utilisateur est un employé, un agent ou un entrepreneur indépendant associé à l'employeur, à un mandant ou à toute autre organisation possédant un accord avec EISI sous lequel EISI est censé fournir des rapports statistiques ou autres rapports à l'égard de l'utilisation que l'Utilisateur fait du Logiciel autorisé ou des copies des plans préparés en utilisant le Logiciel autorisé, l'Utilisateur consent à ce que EISI fournisse de telles informations à un tel employeur, mandant ou organisation.

12. GÉNÉRALITÉ.

(a) Ni cet Accord de Licence ni aucun droit accordé par le présent ne peut être attribué par vous.

(b) Vous êtes responsable de payer tout impôt, qu'il soit fédéral, d'état, provincial, ou local qui pourrait être payable par rapport au Logiciel autorisé et pour tout autre service ou produit fourni sous cet Accord de licence et ils doivent tous être payés lorsqu'ils sont à percevoir.

(c) Vous acceptez de vous conformer à toutes les lois d'exportation en matière d'utilisation du Logiciel autorisé.

(d) Si vous avez été autorisé à utiliser le Logiciel autorisé par un Concédant autre que EISI, EISI, à la lumière du fait qu'il a consenti à vous autoriser en tant que tel, se réserve le droit de faire respecter l'Accord de licence comme s'il vous avait autorisé lui-même à utiliser le Logiciel autorisé et ce au termes des modalités de cet Accord de licence.

(e) Si une ou plusieurs des dispositions de cet Accord de Licence quelconque, pour quelque raison que ce soit, sont retenues comme étant invalides, illégales ou inexécutables par une cour de juridiction compétente, le reste de cet Accord de licence restera intact et en pleine vigueur et la disposition invalide, illégale ou inexécutable sera remplacée par une disposition valide, légale et exécutable au plus près de l'intention des partis soulevant la disposition invalide, illégale ou inexécutable.

(f) La renonciation de la part de EISI suite à votre violation de la disposition de l'Accord de licence sera sous forme de document dûment signé et ne doit pas être exploitée ou interprétée comme une renonciation à toute autre violation ou à toute violation ultérieure de votre part.

(g) Dans la mesure où vous êtes autorisé à utiliser le Logiciel NaviPlan, cet Accord de licence, et toute demande pouvant en découler, relative au Logiciel autorisé, seront régis par les droits substantiels de la province du Manitoba et les lois du Canada qui y sont applicables et la Cour du Banc de la Reine du Manitoba aura compétence exclusive de toute dispute relevant de l'Accord de licence. Dans la mesure où vous autorisez l'utilisation du Logiciel Profiles, l'Accord de licence, et toute demande pouvant en découler, relative au Logiciel autorisé, seront régis par les droits substantiels de l'État de la Californie sans donner suite à son conflit de principes de droits. Les cours de l'État et les cours fédérales pour le comté de San Diego, en Californie, auront compétences exclusives de toute dispute relevant de cet Accord de licence.

(h) Vous consentez et renoncez à toute exception déclinatoire quant à la compétence et au lieu des cours susmentionnées. Dans le cas où une action débute afin d'appliquer les termes et les dispositions du présent Accord de licence, la partie gagnante aura droit de recouvrer les honoraires d'avocat et frais raisonnables. Dans la mesure où la loi le permet, chaque parti renonce (au nom de soi-même et au nom de toute personne ou entité faisant une réclamation de la part d'un tel parti) à tout droit à un procès par jury relatif à toute poursuite, action, instance judiciaire ou demande reconventionnelle découlant de ou relatif à cet Accord de licence ou se rapportant à ce sujet.

(i) Cet Accord de licence constitue l'accord et l'entente intégraux des partis en ce qui a trait à l'objet de l'Accord et remplace tout accord ou entente, à l'oral ou à l'écrit, antérieur ou contemporain, concernant le Logiciel autorisé.

Table des matières

Chapitre 1 : Utiliser le présent guide	3
Série de guides de référence de NaviPlan Standard	4
Conventions utilisées dans le présent guide de référence	5
Compétences essentielles relatives à Windows	6
Autres sources de renseignements pertinentes.....	7
Rétroactions	13
Chapitre 2 : Saisir les Évaluations financières.....	15
Sélectionner les modules	16
Saisir les REER, l'inflation et les hypothèses fiscales.....	18
Créer une situation financière	20
Utiliser le module Retraite.....	20
Utiliser le module Études	32
Utiliser le module Achat important	35
Utiliser le module Assurance	38
Générer des résultats	41
Glossaire	43
Index.....	47

Chapitre 1 : Utiliser le présent guide

La série de guides de référence de NaviPlan Standard comprend tout le matériel de référence dont vous avez besoin afin d'utiliser NaviPlan Standard de façon efficace. Le présent chapitre vous aidera à utiliser tous les guides de cette série. D'autres guides sont disponibles à l'adresse suivante :

http://support.eisi.com/support_cdn/french_nps_offline

Dans le présent chapitre :

Série de guides de référence de NaviPlan Standard	4
Conventions utilisées dans le présent guide de référence.....	5
Compétences essentielles relatives à Windows.....	6
Autres sources de renseignements pertinentes.....	7

Série de guides de référence de NaviPlan Standard

Les guides de référence de NaviPlan Standard sont organisés en fonction des tâches que vous pouvez accomplir dans chacun des niveaux. Si vous êtes un nouvel utilisateur de NaviPlan Standard, commencez avec le guide Introduction.

Guide de référence	Tâches couvertes
Introduction	<ul style="list-style-type: none"> • utiliser NaviPlan Standard pour la première fois • apprendre à naviguer dans NaviPlan Standard • établir les préférences d'utilisateur • créer et gérer les engagements de client • déterminer le niveau de plan ou d'évaluation dans lequel vous souhaitez saisir les renseignements financiers
Évaluation financière	<ul style="list-style-type: none"> • évaluer la situation financière actuelle de vos clients
Évaluation Répartition de l'actif	<ul style="list-style-type: none"> • saisir des renseignements sur le compte • déterminer le profil d'investisseur de vos clients
Calculatrices	<ul style="list-style-type: none"> • définir des aspects précis en ce qui a trait aux finances de vos clients, telles que les épargnes de retraite et la gestion de la dette
Niveau 1	<ul style="list-style-type: none"> • saisir des hypothèses relatives à la planification financière • saisir des renseignements détaillés sur l'avoir net, le flux monétaire et l'assurance • analyser les objectifs de vos clients en utilisant des comparaisons côtes à côtes des plans <i>Actuel</i> et <i>Recommandé</i> • créer des rapports de client
Niveau 2	<p>Comprend les renseignements applicables au Niveau 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ajouter les détails sur l'avoir aux comptes • effectuer des simulations Monte-Carlo • effectuer des analyses détaillées du flux monétaire et de l'avoir net • effectuer une planification d'assurance approfondie

Conventions utilisées dans le présent guide de référence

Le présent guide de référence utilise les conventions suivantes :

- Le nom des éléments qui s'affichent dans la fenêtre de NaviPlan Standard est en italique. Par exemple,

La page *Clients* s'ouvre.

- Le nom des éléments que vous devez sélectionner, saisir ou sur lesquels vous devez cliquer s'affiche en caractères gras. Par exemple,

Sélectionnez **Recommandé**, puis cliquez sur **OK**.

- Le nom des sections, des catégories et des pages sont séparés par un tiret court (-). Par exemple,

Passez à la section **Gestion des clients** – catégorie **Liste des clients** – page **Clients**.

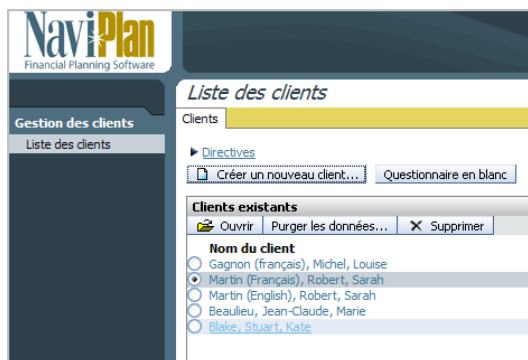


Figure 1 : Section **Gestion des clients** – catégorie **Liste des clients** – page **Clients**

Compétences essentielles relatives à Windows


Le présent guide présume que vous êtes actuellement en mesure d'accomplir les tâches suivantes :

- Utiliser une souris (c'est-à-dire, cliquer, cliquer deux fois, cliquer à droite, pointer et glisser)
- Déplacer, redimensionner et fermer une boîte de dialogue
- Naviguer dans une boîte de dialogue et utiliser les barres de défilement
- Choisir des commandes de menu et sélectionner des options à partir des boîtes de dialogue et des listes

Si vous avez des questions sur ces éléments de base de Windows, veuillez vous référer à la documentation à l'intention de l'utilisateur de Microsoft Windows.


Autres sources de renseignements pertinentes

Si vous avez une question dont la réponse ne figure pas dans le présent guide, d'autres ressources fournissant des renseignements supplémentaires vous y sont disponibles.


Cliquer sur le bouton  situé à côté du bouton *Aide* affiche une liste d'autres ressources dans laquelle vous pouvez obtenir des renseignements.

Aide

La façon la plus rapide d'obtenir des renseignements sur toute commande et boîte de dialogue ainsi que tout élément se trouvant dans NaviPlan Standard est d'utiliser l'Aide.

Pour accéder à l'Aide, cliquez sur le bouton **Aide**  situé dans la partie supérieure de la fenêtre actuelle.

OU


Cliquez sur le bouton d'*Aide*  dans la partie supérieure de la boîte de dialogue. Certaines boîtes de dialogue ne contiennent aucun bouton d'*Aide*. Cependant, vous pouvez cliquer sur le bouton d'*Aide* de la page sous-jacente afin d'accéder à l'aide qui correspond à la page ainsi qu'à la boîte de dialogue.

Naviguer dans l'Aide

Lorsque vous cliquez sur le bouton *Aide* situé dans la partie supérieure de la fenêtre de NaviPlan, l'Aide correspondant à la page ou au rapport que vous visionnez s'affiche.

Dans l'Aide, vous pouvez également utiliser la fonction *Rechercher* pour trouver des renseignements.

Sections de l'Aide

Les sujets de l'Aide dans NaviPlan sont divisés en sections, lesquelles décrivent la page, la boîte de dialogue, le rapport ou le graphique en question dans des contextes différents. Cliquer sur le bouton  situé à côté d'un titre affiche des renseignements supplémentaires sous celui-ci.

Section dans l'Aide	Description
<i>Procédures</i>	Comprend une liste de procédures. Chacune d'entre elles compte une série de directives étape par étape qui expliquent comment effectuer une tâche. Cette section n'est pas disponible dans les rapports et les graphiques.

Section dans l'Aide	Description
<i>Description</i>	Comprend une liste des sections d'une fenêtre ou d'une boîte de dialogue. L'Aide pour chacune de ces sections explique les divers champs, boutons et cases à cocher qui s'affichent à l'écran. <i>Description</i> n'est pas disponible pour les rapports ou les graphiques.
<i>Détails sur le rapport/graphique</i>	Décrit tous les détails sur le rapport ou le graphique, lesquels pourraient s'afficher pour le rapport ou le graphique en question. Ces sections ne s'affichent que dans les pages d'Aide décrivant les rapports ou les graphiques.
<i>Sujets connexes</i>	Fournit des renseignements supplémentaires, ou l'accès aux renseignements supplémentaires (sous forme de liens) au sujet de la page, de la boîte de dialogue, du rapport ou du graphique en question. Cette section ne s'affiche que lorsque des sujets connexes sont disponibles.


www.eisi.com

Visitez notre site Web (www.eisi.com) pour obtenir des renseignements sur les produits et les solutions de NaviPlan, et pour accéder aux nouvelles les plus récentes sur le développement de NaviPlan.

Ressources de NaviPlan Standard

EISI possède plusieurs ressources afin de vous aider à utiliser NaviPlan. En plus de l'Aide en ligne, et de l'appui offert par télécopieur, vous pouvez accéder à des ressources à partir de NaviPlan et sur Internet.

Pour avoir accès aux ressources de NaviPlan, suivez les étapes ci-dessous :

1. Cliquez sur le bouton  à côté du bouton *Aide*, puis sélectionnez **Appui**. La boîte de dialogue *Appui* s'ouvre.

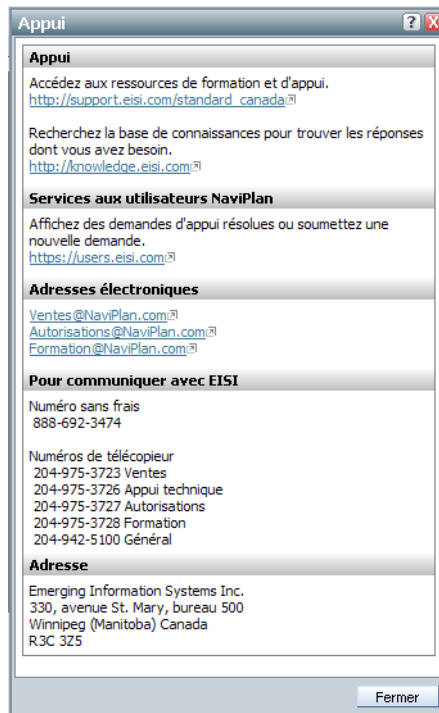


Figure 2 : Boîte de dialogue Appui

2. Cliquez sur le lien approprié. Votre navigateur Web ouvre la page correspondante.

3. Dans NaviPlan Standard, cliquez sur **Fermer**. La boîte de dialogue *Appui* se ferme.

Ressource de EISI	Description et emplacement
EISI User Services	<p>Le département de l'Appui technique de EISI présente <i>EISI User Services</i>, une application facile à utiliser qui vous permet de trouver des solutions reliées à l'utilisation de NaviPlan ou vous permet de faire des demandes d'appui technique.</p> <p>Vous pouvez accéder à <i>EISI User Services</i> à partir de NaviPlan ou en ligne à l'adresse https://users.eisi.com</p> <p> <i>EISI User Services</i> n'est disponible qu'en anglais seulement.</p>
EISI Knowledge Base	<p><i>EISI Knowledge Base</i> est une banque de données qui comprend les ressources suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • questions reliées à l'appui; • documents de fonctionnalité; • guides autodidactiques; • vidéoclips de formation; • foire aux questions (FAQ). <p>Vous pouvez accéder à <i>EISI Knowledge Base</i> à partir de NaviPlan ou en ligne à l'adresse : http://knowledge.eisi.com</p> <p> <i>EISI Knowledge Base</i> n'est disponible qu'en anglais seulement.</p>
Documents de fonctionnalité	<p>Les documents de fonctionnalité expliquent les fonctions de NaviPlan, les hypothèses sous-jacentes et les résultats des calculs.</p> <p>Vous pouvez consulter les documents de fonctionnalité à partir de l'Aide ou en cherchant dans la banque de données <i>EISI Knowledge Base</i> à l'adresse http://knowledge.eisi.com</p>
Vidéoclips de formation	<p>Nos vidéos de formation contiennent environ 20 minutes de directives audiovisuelles dont vous pouvez vous servir sur votre ordinateur. Ces vidéos ont été conçues à partir des cours de Base, Intermédiaire et Avancé de NaviPlan Standard. Vous pouvez visionner les vidéoclips de formation à l'adresse http://support.eisi.com/standard_canada</p>


Ressource de EISI	Description et emplacement
Guides d'apprentissage	Vous pouvez suivre les cours de formation sur NaviPlan Standard à votre rythme en vous servant des guides d'apprentissage. Vous pouvez consulter les guides d'apprentissage à l'adresse http://support.eisi.com/standard_canada
Formation en direct sur le Web	Vous pouvez poser des questions aux spécialistes de la formation NaviPlan dans une classe virtuelle. Inscrivez-vous à une séance de formation sur le Web à l'adresse http://support.eisi.com/standard_canada
Formation en personne	Si vous désirez obtenir une formation plus interactive, vous pouvez demander qu'une séance de formation en personne soit organisée près de chez vous. Pour coordonner une séance, veuillez composer le 1-888-692-3474, option 5.
Bulletin NaviPlan <i>Dialogs</i>	Reportez-vous au bulletin NaviPlan <i>Dialogs</i> régulièrement pour obtenir des conseils en vue d'améliorer votre utilisation des produits NaviPlan. Ce bulletin fournit également des détails sur les options de formation et les fonctions disponibles dans les nouvelles versions NaviPlan. Le bulletin le plus récent et les numéros archivés sont disponibles à l'adresse suivante : http://support.eisi.com/standard_canada
Notes sur la nouvelle version	Les notes sur la nouvelle version de EISI décrivent les nouvelles fonctions et mises à niveau de l'application dans la version la plus récente de NaviPlan Standard. Vous pouvez consulter les notes sur la nouvelle version à l'adresse http://support.eisi.com/standard_canada

Appui par téléphone ou télécopieur

Vous pouvez communiquer avec nous par :

- téléphone : **1-888-692-3474**
(du lundi au vendredi de 7 h à 19 h, du Centre)
- télécopieur : **1-204-975-3726**

La boîte de dialogue À propos de

- À partir de NaviPlan Standard, cliquez sur le bouton  à côté du bouton d'Aide, puis sélectionnez **À propos de**. La boîte de dialogue *À propos de* s'ouvre. À l'aide des onglets dans cette boîte de dialogue, vous pouvez vérifier la version de NaviPlan que vous utilisez, ou modifier l'état de l'autorisation de votre logiciel NaviPlan.

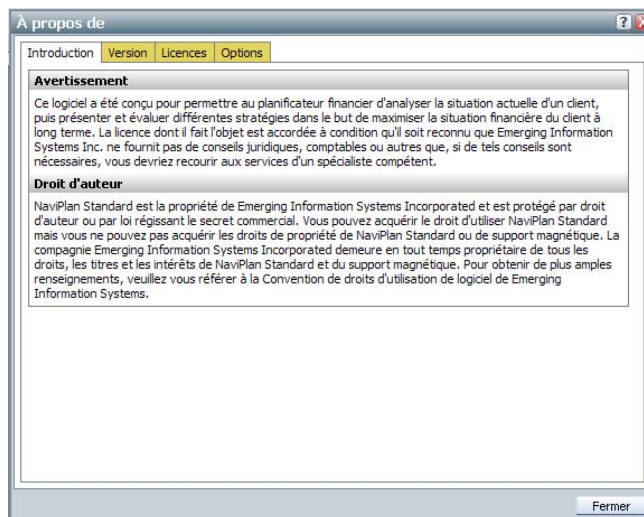


Figure 3 : Boîte de dialogue À propos de – onglet Introduction

Pour obtenir de plus amples renseignements, examinez ce qui suit :

Information	Emplacement
Avertissement et Droit d'auteur	Boîte de dialogue <i>À propos de</i> – onglet <i>Introduction</i>
Numéro de la version NaviPlan	Boîte de dialogue <i>À propos de</i> – onglet <i>Version</i>
Accord de licence	Boîte de dialogue <i>À propos de</i> – onglet <i>Licences</i>
Options de Licence NaviPlan	Boîte de dialogue <i>À propos de</i> – onglet <i>Options</i>

Rétroactions

Si vous avez des commentaires ou des suggestions à faire concernant l'amélioration des Guides de référence de NaviPlan Standard, vous pouvez nous envoyer vos rétroactions par courriel à l'adresse suivante : documentation@naviplan.com

Lorsque vous envoyez vos rétroactions, veuillez mentionner le nom du guide en question, le chapitre et la section. Nous recueillons toutes les rétroactions et les examinons pour améliorer nos guides ultérieurs. Aucune réponse ne vous sera envoyée directement.

Chapitre 2 : Saisir les Évaluations financières

Le but du présent chapitre est de déterminer la situation financière actuelle de vos clients et d'évaluer leurs objectifs financiers, créer une Évaluation financière et créer un rapport *Évaluation des besoins financiers* afin de pouvoir analyser les résultats.

Remarque : Ce guide tient pour acquis que vous avez déjà utilisé NaviPlan pour créer ou ouvrir un fichier de client et un engagement. Pour obtenir des renseignements sur la création et la gestion des fichiers de client et les Évaluations financières, veuillez consulter le Guide de référence de NaviPlan Standard : Introduction.

Dans ce chapitre :

Sélectionner les modules	16
Créer une situation financière.....	20
Utiliser le module Retraite.....	20
Utiliser le module Études	32
Utiliser le module Achat important	35
Utiliser le module Assurance.....	38
Générer des résultats.....	41

Sélectionner les modules

Le module *Retraite* peut être en mode simple ou détaillé. Vous devez choisir le module de retraite en mode détaillé si vous voulez saisir des détails précis sur les prestations gouvernementales ou les régimes de retraite à prestations déterminées, les comptes de retraite modèles tels que les REER de conjoint, les régimes de retraite à cotisations déterminées et les comptes de retraite immobilisés (CRI), ou préciser dans quel type de compte (non enregistrés, REER ou REER de conjoint) les épargnes supplémentaires devraient être dirigées.

Pour utiliser le mode détaillé, cliquez sur le bouton **Convertir en retraite détaillée** à la section *Évaluation financière* - catégorie *Évaluation financière* - page *Sélectionner les modules*.

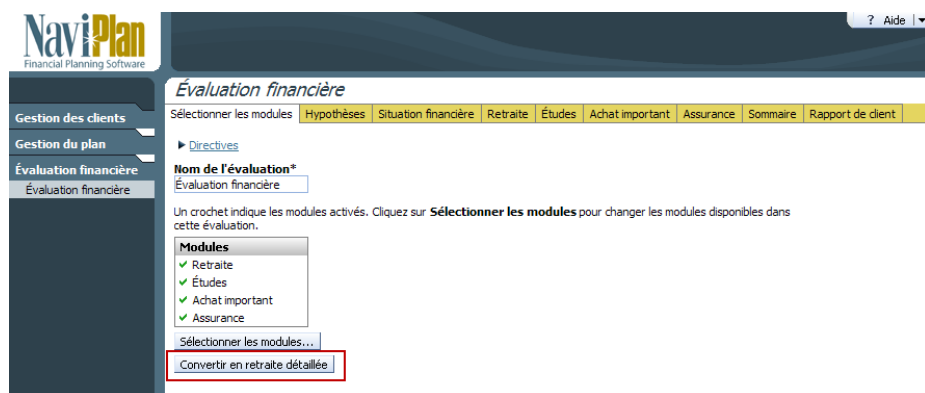


Figure 4 : Section *Évaluation financière* - catégorie *Évaluation financière* - page *Sélectionner les modules*

OU

Sélectionnez l'option **Détaillée** dans la boîte de dialogue *Créer un plan* – boîte de dialogue *Modules* pendant la création de l'évaluation.

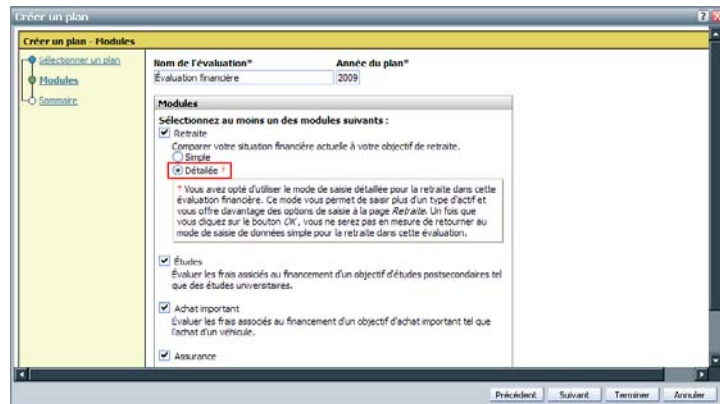


Figure 5 : Section Gestion du plan - catégorie Liste des plans - Nouveau - boîte de dialogue Créer un plan - bouton Modules

Saisir les REER, l'inflation et les hypothèses fiscales

Vous pouvez préciser les montants qui auront un effet sur les cotisations au REER du client, tels que le revenu ou les facteurs d'équivalence de l'année précédente, à la page *Hypothèses*. Vous pouvez aussi préciser le taux d'inflation de base et les tranches d'imposition sur le revenu du client et du coclient en vigueur avant et pendant la retraite, et au cours de l'année de décès. Le taux d'imposition pour les personnes à charge peut aussi être déterminé.

Pour saisir les REER, l'inflation et les hypothèses relatifs à vos clients, suivez les étapes ci-dessous :

1. Passez à la section **Évaluation financière** - catégorie **Évaluation financière** - page **Hypothèses**.

Évaluation financière

Sélectionner les modules: Hypothèses | Situation financière | Retraite | Études | Achat important | Assurance | Sommaire | Rapport de client

Directives

Cotisations aux REER

	Robert	Sarah
Revenu gagné en 2007	95 000 \$	85 000 \$
Facteur d'équivalence de 2007	0 \$	4 680 \$
Solde des cotisations excédentaires aux REER	0 \$	0 \$
Droits inutilisés de cotisation à un REER à la fin de 2007	30 000 \$	50 000 \$

Inflation

Taux d'inflation de base: 3,00 % | Graphique des taux d'inflation...

Taux d'imposition

Robert			
	Tranche d'imposition	Moyen*	Marginal*
Préretraite	100 001 \$ - 110 000 \$	30,40 %	44,32 %
Retraite	60 001 \$ - 70 000 \$	23,66 %	33,89 %
Année du décès	60 001 \$ - 70 000 \$	23,66 %	33,89 %

Sarah			
	Tranche d'imposition	Moyen*	Marginal*
Préretraite	80 001 \$ - 90 000 \$	27,95 %	44,32 %
Retraite	60 001 \$ - 70 000 \$	23,66 %	33,89 %
Année du décès	60 001 \$ - 70 000 \$	23,66 %	33,89 %

Personnes à charge

	Tranche d'imposition	Moyen*	Marginal*
Taux d'imposition	0 \$ - 10 000 \$	1,40 %	21,05 %

Remarque : Les taux d'imposition affichés sont les taux d'imposition fédéraux plus les taux provinciaux appropriés calculés sur une base progressive en fonction de l'autorité législative et du niveau de revenu auxquels ces taux s'appliquent.

Figure 6 : Section *Évaluation financière* - catégorie *Évaluation financière* - page *Hypothèses*

2. Sous *Cotisations aux REER*, saisissez le revenu de l'année précédente des clients. La cotisation maximale permise est initialement 18 % du revenu de l'année précédente, jusqu'à un montant maximal annuel.

3. Si le client est membre d'un régime de pension au travail, saisissez le facteur d'équivalence (pris du relevé T4). Cette valeur sera déduite du montant maximal permis.
4. Si le client a effectué des cotisations excédentaires, saisissez le montant excédentaire dans le champ *Solde des cotisations excédentaires aux REER*. Cette valeur sera déduite de la limite permise pour l'année actuelle.
5. Si le client n'a pas suffisamment cotisé pour atteindre le plafond permis, saisissez le montant reporté des droits de cotisation à un REER tel qu'indiqué sur l'Avis de cotisation du client. Cette valeur est ajoutée au montant maximal permis pour l'année actuelle.
6. Pour afficher un graphique des taux d'inflation historiques, cliquez sur le bouton **Graphique des taux d'inflation** sous *Inflation*. Par défaut, le graphique affiche les taux d'inflation historiques de 1915 jusqu'à présent. Vous pouvez créer des graphiques affichant les taux d'inflation des 25 ou 10 dernières années en cliquant sur les liens sous *Sélectionnez un graphique à afficher*. Cliquez sur **Fermer** pour retourner à la page *Hypothèses*.
7. Pour modifier le taux d'inflation, saisissez un autre pourcentage dans le champ *Taux d'inflation de base*.
8. Sous *Taux d'imposition*, précisez les taux d'imposition sur le revenu pour les périodes correspondantes en sélectionnant les tranches de revenu applicables des clients et de leurs personnes à charge.
NaviPlan calcule automatiquement les taux d'imposition sur le revenu déterminé. Vous pouvez outrepasser les taux d'imposition en saisissant les taux voulus dans les champs appropriés.
Si un des taux d'imposition change, une note s'affiche sur la page et une flèche apparaît à côté de chaque taux d'imposition modifié.

Créer une situation financière

Pour créer une situation financière en utilisant l'Évaluation financière, suivez les étapes ci-dessous :

1. Passez à la section **Évaluation financière** – catégorie **Évaluation financière** – page **Situation financière**.

The screenshot shows the NaviPlan Financial Planning Software interface. The main window is titled 'Évaluation financière' and contains several data entry sections:

- Éléments d'actif de mode de vie:** A table with columns 'Élément d'actif' and 'Montant'.

Élément d'actif	Montant
Résidence	300 000 \$
Chalet	0 \$
Bien à usage personnel	0 \$
Bien meuble déterminé	75 000 \$
Total	375 000 \$
- Éléments de passif:** A table with columns 'Élément de passif', 'Montant impayé', 'Taux d'intérêt', and 'Paiements mensuels'.

Élément de passif	Montant impayé	Taux d'intérêt	Paiements mensuels
Prêt hypothécaire	175 000 \$	5,00 %	1 000 \$
Prêts-autos	0 \$	6,00 %	0 \$
Prêts personnels	12 480 \$	9,00 %	250 \$
Autre	0 \$	12,00 %	0 \$
Total	187 480 \$		1 250 \$
- Revenu annuel:** A table comparing 'Robert' and 'Sarah'.

	Robert	Sarah
Revenu annuel	107 000 \$	90 000 \$
- Dépenses mensuelles:** A table with columns 'Dépense' and 'Montant'.

Dépense	Montant
Logement (p. ex. services publics, réparations)	2 000 \$
Nourriture	1 000 \$
Transport (p. ex. essence, assurance)	1 000 \$
Divertissement (p. ex. restaurants, films)	1 000 \$
Personnel (p. ex. vêtements, loisirs)	800 \$
Autre (p. ex. garde d'enfant, voyage)	2 500 \$
Prêt hypothécaire	1 000 \$
Prêts-autos	0 \$
Prêts personnels	250 \$
Autre	0 \$
Total	9 550 \$

Figure 7 : Section Évaluation financière - catégorie Évaluation financière - page Situation financière

2. Saisissez tous les éléments d'actif de mode de vie, les éléments de passif, les revenus et les dépenses. Si le montant du versement ne couvre pas le taux d'intérêt de l'élément du passif, modifiez le montant du versement pour qu'il dépasse le montant de l'intérêt.

Utiliser le module Retraite

Dans NaviPlan, la retraite commence le premier janvier de l'année de retraite du premier client et termine le 31 décembre de l'année de décès du dernier client. En général, NaviPlan évalue les besoins pour chaque année de la retraite et les compare aux ressources disponibles pour la retraite. Si une insuffisance ou un financement excédentaire est anticipé, NaviPlan suggère des recommandations pour les deux cas.

Les besoins de retraite comprennent un revenu de retraite annuel souhaité et un remboursement des prêts qui s'étendent jusqu'à la période de retraite et qui durent au cours de cette période.

Les ressources de retraite comprennent un revenu de retraite annuel estimé, des prestations des régimes de pension du Canada et du

Québec, des prestations de Sécurité de la vieillesse et tous les comptes enregistrés et non enregistrés. Seuls les comptes non enregistrés saisis sur la page *Retraite* sont disponibles pour l'objectif de retraite. Les épargnes saisies pour un autre objectif tel que les achats importants, sont non enregistrées, mais ne sont disponibles que pour l'objectif d'achat important.

Les éléments d'actif de mode de vie tels que les résidences, ne sont pas vendus pour financer les besoins de retraite.

Deux modes de saisies de données sont disponibles pour le module *Retraite* : simple et détaillé.

- mode de retraite *Simple* – NaviPlan présume que le client est cent pour cent admissible pour recevoir les prestations du RPC/RRQ et de la SV à la retraite. Vous pouvez saisir des renseignements sur les comptes enregistrés du client (lesquels NaviPlan transforme en FERR à la retraite) et les comptes de retraite non enregistrés.
- mode de retraite *Détaillée* – Vous pouvez saisir des détails précis sur les prestations du RPC/RRQ et de la SV et les régimes de retraite à prestations déterminées du client, créer des comptes de retraite tels que les REER de conjoint, les régimes de retraite à cotisations déterminées ou les FRRI. Vous pouvez aussi saisir des détails sur la conversion des régimes de retraite en fonds de revenu de retraite, ainsi que préciser le type de compte (non enregistré, REER, ou REER de conjoint) dans lequel les épargnes supplémentaires devront être dirigées.

Pour utiliser le mode de retraite détaillée, vous devez cliquer sur le bouton **Convertir en retraite détaillée** à la section *Évaluation financière* - catégorie *Évaluation financière* - page *Sélectionner les modules*.

OU

Vous pouvez sélectionner l'option **Détaillée** dans la boîte de dialogue *Créer un plan* - boîte de dialogue *Modules* lors de la création de l'évaluation.

Utiliser le mode de retraite simple

Pour utiliser le module *Retraite* en mode simple, suivez les étapes ci-dessous :

1. Passez à la section **Évaluation financière** – catégorie **Évaluation financière** – page **Retraite**.

Figure 8 : Section Évaluation financière - catégorie Évaluation financière - page Retraite (simple)

2. Sous *Renseignements sur la retraite*, saisissez le revenu annuel après impôt que le client et le coclient souhaitent recevoir au cours de la retraite.
Ce montant doit inclure toutes les dépenses de mode de vie et les primes d'assurance prévues au cours de la retraite.
3. Pour indexer le revenu de retraite à l'inflation, saisissez le taux d'inflation dans le champ *Indexer à*.
4. Saisissez l'âge de retraite et l'espérance de vie pour chaque client.
5. Saisissez une estimation du revenu de pension annuel des clients. Ce montant ne doit pas inclure les pensions de l'État tels que le RPC et la SV.
6. Sous *Comptes de placement pour la retraite*, saisissez la valeur actuelle des comptes non enregistrés et enregistrés ainsi que les épargnes mensuelles. Ces épargnes débutent le premier janvier du plan et terminent le 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle le client prend sa retraite.
7. Saisissez le taux de rendement que vous anticipez que les comptes rapporteront.

Remarque : Le graphique affiché sur cette page se met à jour au fur et à mesure que vous saisissez des valeurs différentes. NaviPlan calcule le pourcentage de l'objectif de retraite qui devrait être financé si le client utilisait la stratégie suggérée.

Pour afficher davantage des renseignements sur les options suggérées, glisser la souris au-dessus de l'icône ?.

8. Cliquez sur le bouton **Quelles sont mes options ?**. La boîte de dialogue *Quelles sont mes options ? - Retraite* s'ouvre. Sous *Options*, des stratégies alternatives qui pourraient faire atteindre l'objectif de retraite sont affichées.

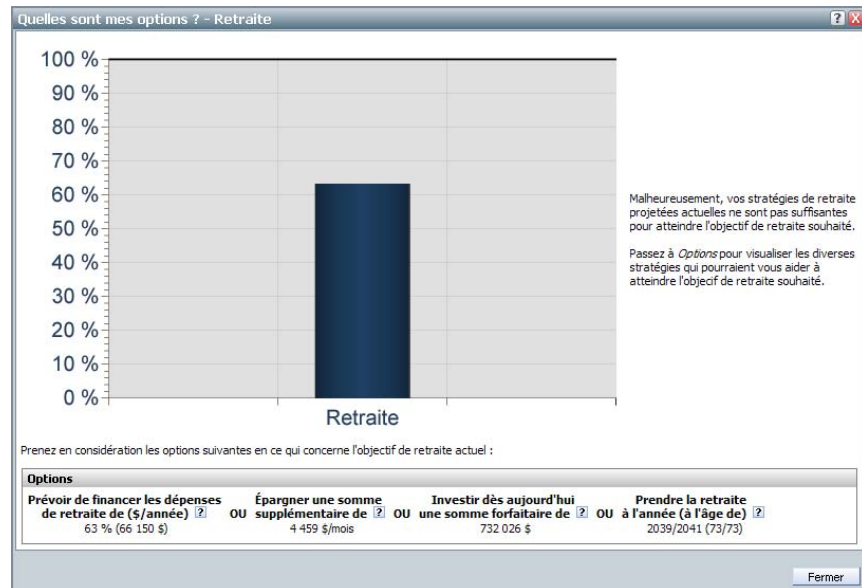


Figure 9 : Boîte de dialogue *Quelles sont mes options ? - Retraite*

9. Cliquez sur **Fermer** pour retourner à la page *Retraite*.

Utiliser le mode de retraite détaillé

Pour utiliser le module *Retraite* en mode détaillé, suivez les étapes ci-dessous :

1. Passez à la section **Évaluation financière** – catégorie **Évaluation financière** – page **Retraite**.

Renseignements sur la retraite

Revenu annuel de retraite souhaité (en \$ courants après impôt) 105 000 \$ Indexer à 3,00 %

	Robert	Sarah
Âge de retraite	62	62
Espérance de vie	90	90
Admissible au RPC/RRQ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Admissible à la SV	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Régime de retraite à prestations déterminées annuel	17 500 \$	0 \$

Couverture de l'objectif/Options

Couverture de l'objectif: 58 %

Préférences d'épargne

	Robert	Sarah
REER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
REER de conjoint	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Non enregistré - copropriété	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Robert	Sarah	Copropriété
Valeur actuelle	61 000 \$	55 000 \$	40 000 \$
Épargne mensuelle (\$ ou % du salaire)	0 \$	0 \$	150 \$
Taux de rendement hypothécaire			
Pré-retraite	8,20 %	10,90 %	3,00 %
Retraite	8,20 %	10,90 %	3,00 %

Figure 10 : Section Évaluation financière – catégorie Évaluation financière – page Retraite (mode détaillé)

2. Sous *Renseignements sur la retraite*, saisissez le revenu annuel après impôt que le client et le coclient souhaitent recevoir au cours de la retraite.
Ce montant doit inclure toutes les dépenses de mode de vie et les primes d'assurance qui sont prévues au cours de la retraite.
3. Pour indexer le revenu de retraite à l'inflation, saisissez le taux d'inflation dans le champ *Indexer à*.
4. Saisissez l'âge de retraite et l'espérance de vie de chaque client, puis activez les cases à cocher **Admissible au RPC/RRQ** et **Admissible à la SV** correspondant à chaque client admissible à recevoir ces prestations.
5. Pour saisir des renseignements supplémentaires sur l'admissibilité du client au RPC/RRQ et à la SV, cliquez sur le bouton **Détails** applicable, saisissez vos modifications dans la boîte de dialogue *Détails* qui s'ouvre, puis cliquez sur **OK** pour retourner à la page *Retraite*.
6. Dans le champ *Régime de retraite à prestations déterminées annuel*, saisissez le revenu de retraite annuel estimé du client ou cliquez sur le bouton **Détails** pour saisir des détails supplémentaires sur la retraite. La boîte de dialogue *Régime de retraite à prestations déterminées* s'ouvre. Sélectionnez une méthode de calcul, soit

Estimative soit **Formule**, saisissez les détails sur la pension, puis cliquez sur **OK** pour retourner à la page *Retraite*.

7. Suivez toutes les procédures applicables suivantes :

- « Saisir des renseignements sur le compte non enregistré » à la page 25
- « Saisir des renseignements sur le compte de régime enregistré d'épargne-retraite (REER)/REER de conjoint » à la page 26
- « Saisir des renseignements sur la cotisation déterminée » à la page 27
- « Saisir des renseignements sur le CRI » à la page 28

Cette procédure ne s'applique pas au mode de retraite simple.

Saisir des renseignements sur le compte non enregistré

Pour saisir des renseignements sur le compte non enregistré, suivez les étapes ci-dessous :

1. À la page *Retraite*, passez à l'onglet **Non enregistré**.

The screenshot shows the 'Retraite' page in the 'Non enregistré' tab. The main section is titled 'Renseignements sur la retraite' and includes a table for 'Non enregistré' with columns for Robert, Sarah, and Copropriété. Below this, there are sections for 'Couverture de l'objectif/Options' and 'Préférences d'épargnes'.

	Robert	Sarah	Copropriété
Valeur actuelle	61 000 \$	55 000 \$	40 000 \$
Épargne mensuelle (\$ ou % du salaire)	0 \$	0 \$	150 \$
Taux de rendement hypothétique			
Préretraite	8,20 %	10,90 %	3,00 %
Retraite	8,20 %	10,90 %	3,00 %

Figure 11 : Section Évaluation financière - catégorie Évaluation financière - page Retraite - onglet Non enregistré

2. Saisissez la valeur actuelle des comptes non enregistrés, individuels et conjoints, du client qui seront utilisés pour financer leur objectif de retraite.
3. Saisissez les épargnes mensuelles qui seront versées sur les comptes non enregistrés.
4. Dans les champs *Taux de rendement hypothétique*, saisissez le taux de rendement hypothétique pour la préretraite et la retraite.

Cette procédure ne s'applique pas au mode de retraite simple.

Saisir des renseignements sur le compte de régime enregistré d'épargne-retraite (REER)/REER de conjoint

Pour saisir des renseignements sur les comptes REER et REER de conjoint du client, suivez les étapes ci-dessous :

1. À la page *Retraite*, passez à l'onglet **REER** ou **REER de conjoint**.

The screenshot shows the NaviPlan Financial Planning Software interface. The main window is titled 'Évaluation financière' and has a navigation bar with tabs: Sélectionner les modules, Hypothèses, Situation financière, Retraite, Études, Achat important, Assurance, Sommaire, and Rapport de client. The 'Retraite' tab is active, and the 'REER' sub-tab is selected. The 'Renseignements sur la retraite' section includes a 'Revenu annuel de retraite souhaité' of 105,000 \$ and an 'Indexer à' rate of 3.00%. Below this are input fields for Robert and Sarah, including age (62), life expectancy (90), and annual income (17,500 \$ for Robert, 0 \$ for Sarah). A table below shows REER account details for both clients, including current value, monthly savings, and conversion rates. The 'Couverture de l'objectif/Options' section shows a 58% coverage bar and a button 'Quelles sont mes options?...'. The 'Préférences d'épargnes' section has checkboxes for REER, REER de conjoint, and Non enregistré - copropriété for both clients.

Figure 12 : Section Évaluation financière – catégorie Évaluation financière – page Retraite – onglet REER

2. Saisissez la valeur actuelle des comptes REER de chaque client.
3. Saisissez les épargnes mensuelles qui seront versées aux comptes REER. Pour indiquer que le client cotisera le montant maximal par suite de l'augmentation de la limite fédéral, saisissez le mot-clé **MAX** dans le champ *Épargne mensuelle (\$, % du salaire ou MAX)*.
4. Pour établir une conversion en un fonds de revenu de retraite, cliquez sur **Détails**. La boîte de dialogue *Établir le compte* s'ouvre. Voir « Convertir le REER ou le REER de conjoint en un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) » à la page 29.
5. Dans les champs *Taux de rendement hypothétique*, saisissez le taux de rendement hypothétique de la préretraite et de la retraite.

Cette procédure ne s'applique pas au mode de retraite simple.

Saisir des renseignements sur la cotisation déterminée

Pour saisir des renseignements sur la cotisation déterminée du client, suivez les étapes ci-dessous :

1. À la page *Retraite*, passez à l'onglet **Cotisation déterminée**.

The screenshot shows the NaviPlan Financial Planning Software interface. The main window is titled "Évaluation financière" and has a navigation bar with tabs: "Sélectionner les modules", "Hypothèses", "Situation financière", "Retraite", "Études", "Achat important", "Assurance", "Sommaire", and "Rapport de client". The "Retraite" tab is active, and the "Cotisation déterminée" sub-tab is selected. The interface is divided into several sections:

- Renseignements sur la retraite:**
 - Revenu annuel de retraite souhaité (en \$ courants après impôt): 105 000 \$
 - Indexer à: 3,00 %
 - Fields for Robert and Sarah:

	Robert	Sarah
Âge de retraite	62	62
Espérance de vie	90	90
Admissible au RPC/RRQ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Admissible à la SV	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Régime de retraite à prestations déterminées annuel	17 500 \$	0 \$
- Couverture de l'objectif/Options:**
 - Couverture de l'objectif: 88 %
 - Button: "Quelles sont mes options ?..."
- Préférences d'épargne:**
 - Options: REER, REER de conjoint, Cotisation déterminée, CRI (selected)
 - Fields for Robert and Sarah:

	Robert	Sarah
Valeur actuelle	0 \$	0 \$
Épargne mensuelle de l'employé (\$ ou % du salaire)	0 \$	0 \$
Épargne mensuelle de l'employeur (\$ ou % du salaire)	0 \$	0 \$
Conversion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Taux de rendement hypothétique	6,00 %	6,00 %
Préretraite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Retraite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Figure 13 : Section *Évaluation financière* – catégorie *Évaluation financière* – page *Retraite* – onglet *Cotisation déterminée*

2. Saisissez la valeur actuelle du régime de retraite à cotisations déterminées de chaque client.
3. Saisissez les épargnes mensuelles de l'employé et de l'employeur lesquelles seront versées au régime de retraite à cotisations déterminées du client.
4. Pour établir la conversion d'un régime de retraite en un fonds de revenu de retraite, cliquez sur **Détails**. La boîte de dialogue *Établir le compte* s'ouvre. Voir « Convertir un régime de retraite à cotisations déterminées ou un compte de retraite immobilisé (CRI) en un fonds de revenu viager (FRV) ou un fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI) » à la page 30.
5. Dans les champs *Taux de rendement hypothétique*, saisissez le taux de rendement hypothétique pour la préretraite et la retraite.

Cette procédure ne s'applique pas au mode de retraite simple.

Saisir des renseignements sur le CRI

Pour saisir des renseignements sur le compte de retraite immobilisé (CRI) des clients, suivez les étapes ci-dessous :

1. À la page *Retraite*, passez à l'onglet **CRI**.

The screenshot shows the NaviPlan Financial Planning Software interface. The main window is titled 'Évaluation financière' and has a navigation bar with tabs: Sélectionner les modules, Hypothèses, Situation financière, Retraite, Études, Achat important, Assurance, Sommaire, Rapport de client. The 'Retraite' tab is active, and the 'CRI' sub-tab is selected. The main content area is divided into several sections:

- Renseignements sur la retraite:** Includes a field for 'Revenu annuel de retraite souhaité (en \$ courants après impôt)' set to 105 000 \$, indexed at 3,00 %. Below are input fields for Robert and Sarah, including age (62), life expectancy (90), and checkboxes for 'Admissible au RPC/RRQ' and 'Admissible à la SV'. A 'Régime de retraite à prestations déterminées annuel' section shows 17 500 \$ for Robert and 0 \$ for Sarah.
- Couverture de l'objectif/Options:** Shows a bar chart with 58% coverage and a button 'Quelles sont mes options ?...'
- Préférences d'épargne:** Includes checkboxes for REER, REER de conjoint, and Non enregistré - copropriété.
- Non enregistré | REER | REER de conjoint | Cotisation déterminée | CRI:** A section for conversion with fields for 'Valeur actuelle' (0 \$ for both), 'Conversion', and 'Taux de rendement hypothétique' (6,00 % for both).

Figure 14 : Section Évaluation financière – catégorie Évaluation financière – page Retraite – onglet CRI

2. Saisissez la valeur actuelle du compte de retraite immobilisé (CRI) de chaque client.
3. Pour établir la conversion du fonds de revenu de retraite, cliquez sur **Détails**. La boîte de dialogue *Établir le compte* s'ouvre. Consultez la section « Convertir un régime de retraite à cotisations déterminées ou un compte de retraite immobilisé (CRI) en un fonds de revenu viager (FRV) ou un fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI) » à la page 30.
4. Dans les champs *Taux de rendement hypothétique*, saisissez le taux de rendement hypothétique pour la préretraite et la retraite.

Établir la conversion des plans enregistrés en des fonds de revenu de retraite

Dans une Évaluation financière, vous pouvez établir la conversion des régimes enregistrés suivants en des fonds de revenu de retraite :

- Les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) ou les REER de conjoint peuvent être transformés en fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI).

- Les régimes de retraite à cotisations déterminées et les comptes de retraite immobilisés peuvent être transformés en des fonds de revenu viager (FRV) ou en des fonds de revenu de retraite immobilisés (CRI).
- Tous les types de plan, à l'exception des REEE, peuvent être transformés en rentes.

Convertir le REER ou le REER de conjoint en un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)

1. À la page *Retraite*, passez à l'onglet **REER** ou **REER de conjoint**.
2. Cliquez sur **Détails**.
3. Sous *Convertir en FERR*, déterminez à quel moment le REER sera converti. Si vous sélectionnez *À l'âge de*, précisez l'âge auquel le REER sera converti.
Remarque : La conversion doit être effectuée au plus tard à l'âge de 71 ans.
4. Pour utiliser l'âge du plus jeune conjoint afin de calculer les versements minimaux du FERR, activez la case à cocher **Utiliser l'âge du conjoint le plus jeune pour les versements minimaux**.
5. Cliquez sur **OK**.

Convertir le plan en une rente (s'applique à tous les types de plan enregistré à l'exception des REEE)

Remarque : Les comptes convertis en rente viagère ne sont pas reportés au compte du conjoint si le propriétaire décède.

1. À la page *Retraite*, passez à l'onglet **<plan enregistré>**, puis cliquez sur **Détails**.
2. Cliquez sur le lien **Renseignements sur la rente (facultatif)**. Des champs supplémentaires s'affichent.
3. Activez la case à cocher **Convertir en rente**.
4. Précisez l'âge auquel le plan doit être converti.
Remarque : La loi sur les rentes est souvent modifiée. Dans certaines juridictions législatives, la conversion est obligatoire à l'âge de 80 ans alors qu'ailleurs elle est obligatoire à 90 ans. Certaines juridictions ont enlevé cette restriction et permettent au propriétaire du compte de convertir les régimes en question en rente au moment le plus opportun. Il est de votre responsabilité de vous assurer que les conversions sont effectuées d'après la législation applicable.
5. Saisissez le taux de rendement hypothétique de la rente.

6. Cliquez sur **OK**.

Convertir un régime de retraite à cotisations déterminées ou un compte de retraite immobilisé (CRI) en un fonds de revenu viager (FRV) ou un fonds de revenu de retraite immobilisé (FRR)

1. À la page *Retraite*, passez à l'onglet **Cotisation déterminée**, puis cliquez sur **Détails**.
2. Sélectionnez le type de fonds en lequel vous voulez convertir : *FRV* ou *FRR*.
3. Sous *Âge à la conversion*, indiquez le moment auquel le plan sera converti. Pour préciser l'âge, sélectionnez **À l'âge de**, puis saisissez l'âge.
4. Pour utiliser le montant de versement maximal lorsque vous convertissez le plan en un FRV, activez la case à cocher **Utiliser le montant du versement maximal**, puis saisissez le taux pour déterminer le pourcentage de retrait du versement maximal.
5. Si vous convertissez en un FRV, sélectionnez le gouvernement régissant.
6. Cliquez sur **OK**.

Déterminer si l'objectif de retraite peut être atteint

Une fois que vous avez rempli les champs sous *Renseignements sur la retraite* à la page *Retraite*, NaviPlan Standard peut fournir un diagnostic des stratégies actuelles.

Sous *Couverture de l'objectif*, le graphique affiche le pourcentage de l'objectif qui peut être atteint d'après les stratégies actuelles utilisées.

Pour afficher d'autres suggestions de stratégies possibles, cliquez sur le bouton **Quelles sont mes options ?**. La boîte de dialogue *Quelles sont mes options ? - Retraite* s'ouvre. Un graphique affiche le pourcentage de l'objectif qui peut être atteint en utilisant les stratégies actuelles. Des stratégies alternatives s'affichent au bas de la boîte de dialogue.

Pour fermer la boîte de dialogue *Quelles sont mes options ? - Retraite*, cliquez sur **Fermer**.

Verser les épargnes mensuelles supplémentaires dans certains types de compte

À la page *Retraite* sous *Préférences d'épargnes*, activez les types de compte dans lesquels vous voulez verser les épargnes mensuelles supplémentaires.

Utiliser le module Études

En général, NaviPlan évalue tous les besoins associés à l'objectif d'études pour chaque personne à charge et compare ces besoins aux ressources disponibles du client utilisées pour financer les études. Si une insuffisance ou un financement excédentaire est prévu, NaviPlan affiche des recommandations sur l'objectif d'études de chaque personne à charge. Dans une Évaluation financière, un seul objectif d'études est permis pour chaque personne à charge.

Une évaluation des études ne peut être effectuée que pour les personnes à charge qui sont membres de la famille et non pour les clients ou les coclients. Pour établir un objectif d'étude pour un nouveau membre de la famille, passez à la section **Gestion du client** – catégorie **Renseignements sur le client** – page **Renseignements personnels**, puis ajoutez le membre de la famille. Créez ensuite une nouvelle Évaluation financière.

Pour utiliser le module *Études*, suivez les étapes ci-dessous :

1. Passez à la section **Évaluation financière** – catégorie **Évaluation financière** – page **Études**.

The screenshot shows the NaviPlan Financial Planning Software interface. The top navigation bar includes 'Sélectionner les modules', 'Hypothèses', 'Situation financière', 'Retraite', 'Études', 'Achat important', 'Assurance', 'Sommaire', and 'Rapport de client'. The left sidebar shows 'Gestion des clients', 'Gestion du plan', 'Évaluation financière', and 'Évaluation financière'. The main content area is titled 'Évaluation financière' and contains a 'Directives' section with 'Objectifs d'études' and 'Renseignements sur les épargnes'.

Objectifs d'études	
Marc	
Frais d'études annuels (in today's \$)	17 000 \$
Coûts indexés à	5,00 %
Âge au début des études	18 2014
Nombres d'années	4
Coût total projeté	98 192 \$

Renseignements sur les épargnes	
Marc	
Montant actuel épargné	12 000 \$
Épargnes mensuelles actuelles	100 \$
Taux de rendement hypothétique	4,50 %

Quelles sont mes options ?

26 %

Figure 15 : Section Évaluation financière – catégorie Évaluation financière – page Études

2. Sous *Objectifs d'études*, saisissez un montant estimatif des frais d'études annuels, un pourcentage auquel indexer les frais, l'âge du membre de la famille lorsque les études débutent et la durée de l'objectif d'études.

NaviPlan calcule la valeur du *Coût total projeté* en indexant de façon individuelle, chaque frais annuel au taux saisi dans le champ *Coûts indexés à*, et ce, du premier janvier de l'année du plan jusqu'au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle les dépenses seront effectuées.

3. Sous *Renseignements sur les épargnes*, saisissez le montant actuel épargné, les épargnes mensuelles actuelles en vue des études et le taux de rendement hypothétique.

Tous les montants épargnés sont présumés être déposés dans un compte conjoint non enregistré rapportant le taux de rendement précisé dans le champ *Taux de rendement hypothétique*, jusqu'à l'épuisement du compte. Les montants affichés dans les champs *Montant actuel épargné* sont présumés être épargnés le premier janvier de l'année du plan, alors que les épargnes mensuelles débutent au commencement du mois suivant la date du plan. Les épargnes mensuelles se terminent le 31 décembre de l'année qui précède de la dernière année de l'objectif.

Remarque : Lorsque vous saisissez une valeur dans le champ *Frais d'études annuels (en \$ courants)*, un graphique s'affiche sous *Renseignements sur les épargnes*. Le graphique affiche le pourcentage de chaque objectif d'études calculé par NaviPlan Standard, lequel est présumé être couvert d'après la stratégie saisie dans la calculatrice. Le graphique se met à jour lorsque vous saisissez des valeurs différentes ou que vous cliquez à l'extérieur du champ qui a été mis à jour.

4. Cliquez sur le bouton **Quelles sont mes options ?**. La boîte de dialogue *Quelles sont mes options ? - Études* s'ouvre. Sous *Options*, des stratégies alternatives qui aideraient à atteindre l'objectif d'études s'affichent.

Pour afficher de l'information supplémentaire sur les options suggérées, glissez la souris sur l'icône ?.

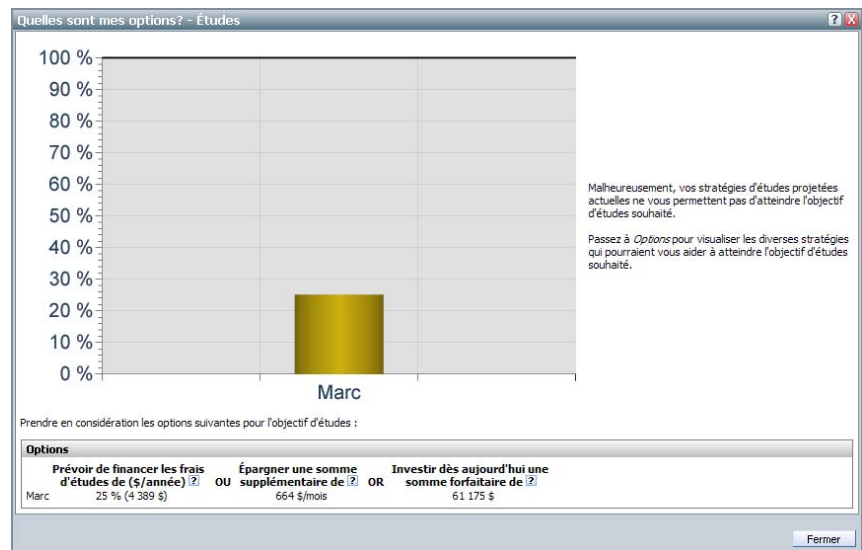


Figure 16 : Boîte de dialogue Quelles sont mes options ? - Études

5. Cliquez sur **Fermer** pour retourner à la page *Études*.

Utiliser le module Achat important

En général, NaviPlan évalue tous les besoins associés à chaque objectif d'achat important et compare ces besoins aux ressources disponibles du client utilisées pour financer les achats importants. Si une insuffisance ou un financement excédentaire est prévu, NaviPlan présente des recommandations pour chaque objectif d'achat important. Vous pouvez saisir jusqu'à trois objectifs d'achat important.

Pour utiliser le module *Achat important*, suivez les étapes ci-dessous :

1. Passez à la section **Évaluation financière** – catégorie **Évaluation financière** – page **Achat important**.

The screenshot shows the NaviPlan Financial Planning Software interface. The main window is titled 'Évaluation financière' and has a navigation bar with tabs: Sélectionner les modules, Hypothèses, Situation financière, Retraite, Études, Achat important, Assurance, Sommaire, and Rapport de client. The 'Achat important' tab is selected. On the left, there is a sidebar with menu items: Gestion des clients, Gestion du plan, Évaluation financière, and Évaluation financière. The main content area is divided into two sections: 'Objectifs d'achat important' and 'Renseignements sur les épargnes'.

	Objectif 1	Objectif 2	Objectif 3
Description	Véhicule récréatif	Achat important 2	Achat important 3
Date de l'achat	1 jan 2015	1 jan 2013	1 jan 2013
Coût (en \$ courants)	55 000 \$	0 \$	0 \$
Indexer les coûts à	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Coût total projeté	67 643 \$	0 \$	0 \$

	Objectif 1	Objectif 2	Objectif 3
Montant actuel épargné	10 000 \$	0 \$	0 \$
Épargnes mensuelles actuelles	0 \$	0 \$	0 \$
Taux de rendement prévu	5,00 %	5,00 %	5,00 %

Below the tables, there is a button labeled 'Quelles sont mes options ?...' and a small bar chart showing a red bar at 17%.

Figure 17 : Section Évaluation financière – catégorie Évaluation financière – page Achat important

2. Sous *Objectifs d'achat important*, saisissez tous les renseignements applicables qui se rapportent à l'achat ou aux achats planifiés du client.

Les objectifs d'achat important ne peuvent pas se produire au cours du mois de la date du plan ni au cours du mois suivant. Par exemple, si la date du plan est le 12 avril 2008, la date saisie doit être le premier juin 2008 ou plus tard.

NaviPlan calcule la valeur du *Coût total projeté* en indexant la valeur de chaque objectif d'achat important au taux saisi dans le champ *Indexer les coûts à*, et ce, du premier janvier de l'année du plan au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle l'achat se produit.

3. Sous *Renseignements sur les épargnes*, saisissez le montant actuel épargné et les épargnes mensuelles actuelles en vue de l'achat important, ainsi que le taux de rendement hypothétique.

Tous les montants enregistrés sont prévus être déposés dans un compte conjoint non enregistré rapportant le taux de rendement précisé dans le champ *Taux de rendement prévu*, jusqu'à ce que le compte soit épuisé. Les montants affichés dans les champs *Montant actuel épargné* sont prévus être épargnés le premier janvier de l'année du plan, alors que les épargnes mensuelles commencent au début du mois suivant la date du plan. Les épargnes mensuelles se terminent à la fin du mois précédant de la date de l'achat.

Remarque : Lorsque vous saisissez une valeur dans le champ *Coût (en \$ courants)*, un graphique s'affiche sous *Renseignements sur les épargnes*. Le graphique affiche le pourcentage calculé par NaviPlan Standard de chaque objectif d'achat important, lequel est présumé être couvert d'après la stratégie saisie dans la calculatrice. Le graphique se met à jour lorsque vous saisissez des valeurs différentes ou que vous cliquez à l'extérieur des champs qui ont été mis à jour.

Pour afficher de l'information supplémentaire sur les options suggérées, glissez la souris sur l'icône ?.

4. Cliquez sur le bouton **Quelles sont mes options ?**. La boîte de dialogue *Quelles sont mes options ? - Achat important* s'ouvre. Sous *Options*, des stratégies alternatives qui aideraient à atteindre les objectifs d'achat important s'affichent.

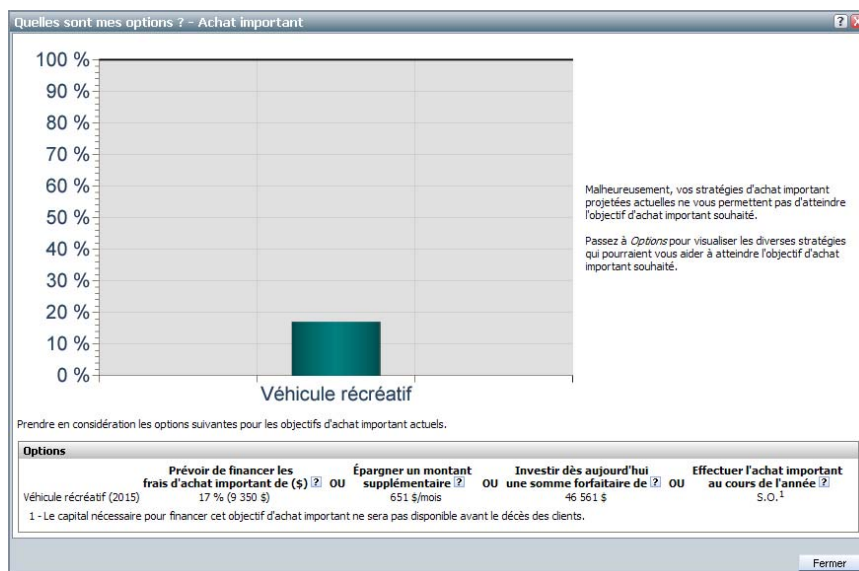


Figure 18 : Boîte de dialogue *Quelles sont mes options ? - Achat important*

5. Cliquez sur **Fermer** pour retourner à la page *Achat important*.

Utiliser le module Assurance

Les besoins en assurance-vie sont calculés en simulant les décès du client ou du coclient au 31 décembre de l'année du plan. Lorsque le décès est simulé, NaviPlan évalue les besoins et les compare aux ressources et à la couverture de l'assurance-vie existantes. Si les ressources disponibles ne sont pas suffisantes pour répondre aux besoins, NaviPlan recommande une couverture supplémentaire. NaviPlan utilise une méthode d'épuisement du capital pour l'analyse d'assurance-vie, laquelle utilise les actifs et les polices d'assurance-vie disponibles au besoin.

Les besoins de revenu d'invalidité dans NaviPlan Standard sont déterminés en simulant l'invalidité du client ou du coclient au premier janvier de l'année suivante de l'année du plan. Le salaire annuel saisi pour le client invalide cesse pendant la période d'invalidité et est remplacé par les prestations d'assurance-invalidité précisées. Le flux monétaire pendant toute la période de l'invalidité est projeté et en cas de déficit, un besoin en protection de revenu d'invalidité supplémentaire est rapporté.

Pour utiliser le module *Assurance*, suivez les étapes ci-dessous :

1. Passez à la section **Évaluation financière** – catégorie **Évaluation financière** – page **Assurance**.

NaviPlan
Financial Planning Software

Évaluation financière

Sélectionner les modules | Hypothèses | Situation financière | Retraite | Études | Achat important | Assurance | Sommaire | Rapport de client

Directives

Renseignements sur l'assurance-vie

Inclure dans l'analyse

	Robert	Sarah
Couverture existante	375 000 \$	300 000 \$
Prime mensuelle	25 \$	25 \$

Si les deux clients décèdent

Total des dépenses en somme forfaitaire au décès	28 000 \$
Dépenses annuelles continues	25 000 \$
Nombre d'années	9

Quelles sont mes options ?...

Renseignements sur l'assurance-invalidité

Inclure dans l'analyse

	Robert	Sarah
Couverture à court terme		
Prestations mensuelles	0 \$	0 \$
Durée (mois)	3	3
Prime mensuelle	200 \$	0 \$
Couverture à long terme		
Prestations mensuelles	3 000 \$	2 600 \$
Prestations cessent à l'âge de	62	62
Prime mensuelle	200 \$	175 \$

Quelles sont mes options ?...

Figure 19 : Section Évaluation financière – catégorie Évaluation financière – page Assurance

2. Pour inclure l'assurance-vie dans l'analyse, activez la case à cocher **Inclure dans l'analyse** sous *Renseignements sur l'assurance-vie*, puis saisissez la valeur des polices et des primes d'assurance-vie existantes.

Les polices d'assurance-vie dans l'Évaluation financière sont présumées être des polices pour une période de 10 ans qui ne tombent pas en déchéance, où l'assuré est le propriétaire de la police et paie la prime, et que le bénéficiaire est le client non assuré.

3. Dans les champs *Total des dépenses en somme forfaitaire au décès*, *Dépenses annuelles continues* et *Nombre d'années*, saisissez une estimation des dépenses qu'engageront les bénéficiaires en cas de décès des deux clients.

Remarque : Les champs *Dépenses annuelles continues* et *Nombre d'années* ne s'affichent que lorsqu'une personne à charge est saisie dans le plan.

Pour afficher de l'information supplémentaire sur les options suggérées, glissez la souris sur l'icône ?

4. Cliquez sur **Quelles sont mes options ?**. La boîte de dialogue *Quelles sont mes options ? - Assurance-vie* s'ouvre. Sous *Options*, des stratégies alternatives qui aideraient à atteindre les objectifs d'assurance-vie s'affichent.

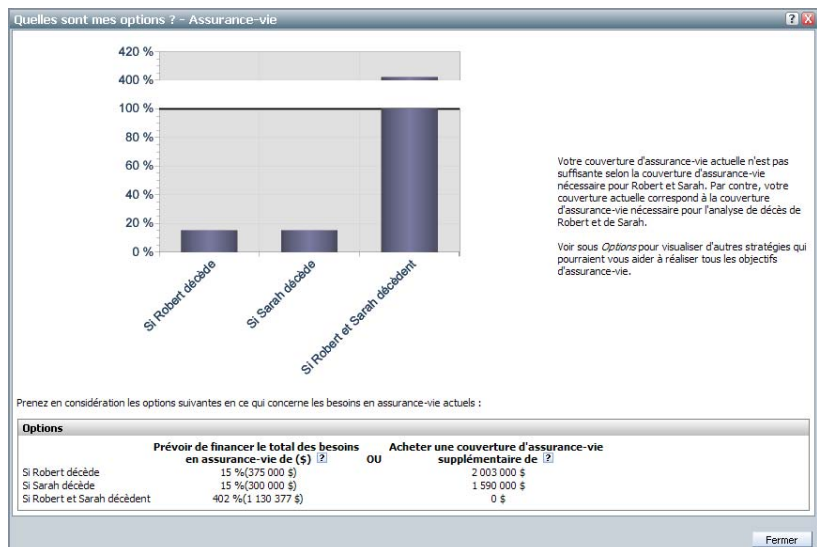


Figure 20 : Boîte de dialogue *Quelles sont mes options ? - Assurance-vie*

5. Cliquez sur **Fermer** pour retourner à la page *Assurance*.
6. Pour inclure l'assurance-invalidité dans l'analyse, sous *Renseignements sur l'assurance-invalidité*, activez la case à cocher **Inclure dans l'analyse**. Saisissez la valeur des prestations et des

primes mensuelles existantes des couvertures d'assurance-invalidité à court et à long terme. Pour la couverture à court terme, saisissez la durée de la couverture pour chaque police. Pour la couverture à long terme, saisissez l'âge auquel cesse les prestations d'invalidité.

Il est présumé que les polices d'invalidité dans l'Évaluation financière fournissent des montants fixes qui ne sont pas indexés à l'inflation. Il est également présumé que le propriétaire de la police paie les primes et reçoit les prestations d'invalidité. Les termes de versement relatifs aux polices sont les suivants :

Type de police	Période d'attente	Fin des prestations
À court terme	2 semaines	dans 3 mois
À long terme	3 mois	à l'âge de 65

Pour afficher de l'information supplémentaire sur les options suggérées, glissez la souris sur l'icône ?.

7. Cliquez sur la bouton **Quelles sont mes options ?**. La boîte de dialogue *Quelles sont mes options ? - Assurance-invalidité* s'ouvre. Sous *Options*, des stratégies alternatives qui aideraient à atteindre les objectifs de l'invalidité à long terme s'affichent.

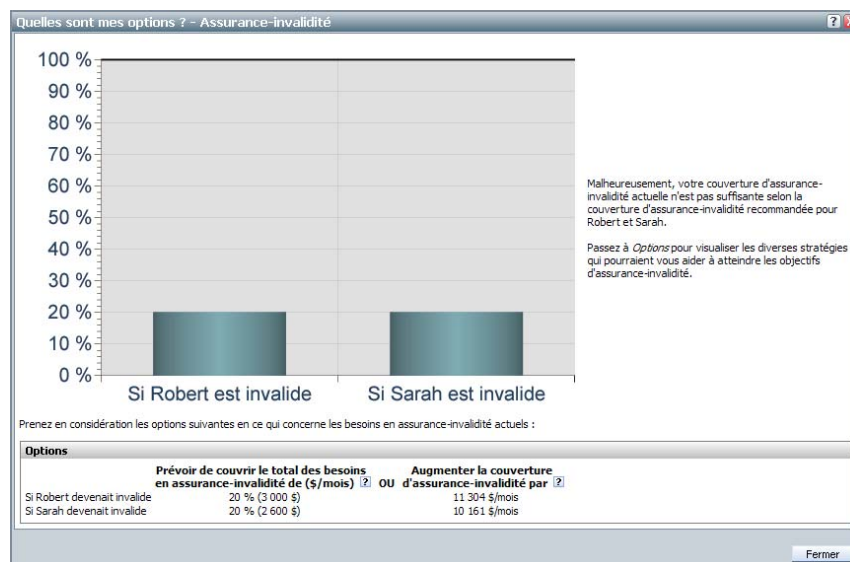


Figure 21 : Boîte de dialogue *Quelles sont mes options ? - Assurance-invalidité*

8. Cliquez sur **Fermer** pour retourner à la page *Assurance*.

Générer des résultats

Pour afficher les résultats de l'Évaluation financière, suivez les étapes ci-dessous :

1. Passez à la section **Évaluation financière** – catégorie **Évaluation financière** – page **Sommaire**. Un aperçu de l'Évaluation financière est affiché.

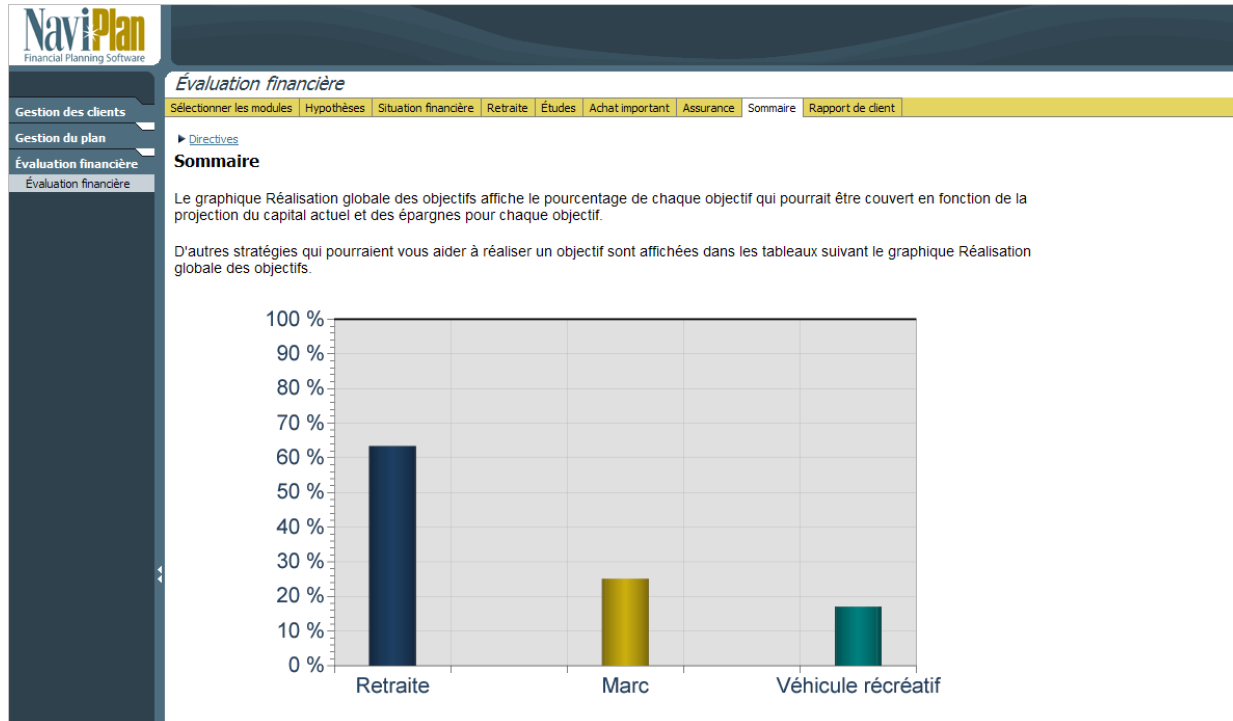


Figure 22 : Section Évaluation financière – catégorie Évaluation financière – page Sommaire

2. Passez à la page **Rapport de client**.

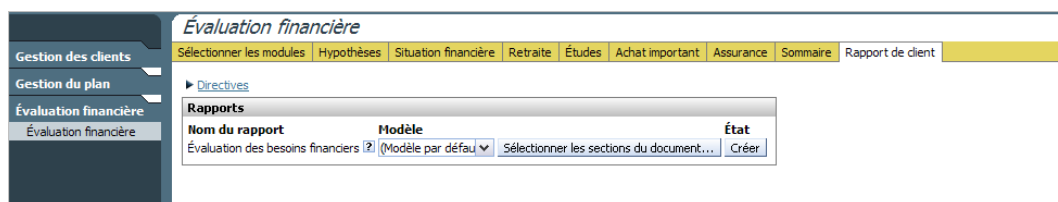


Figure 23 : Section Évaluation financière – catégorie Évaluation financière – page Rapport de client

3. Cliquez sur le bouton **Sélectionner les sections du document** correspondant au nom du rapport souhaité. La boîte de dialogue *Sélectionner les sections du document* s'ouvre.

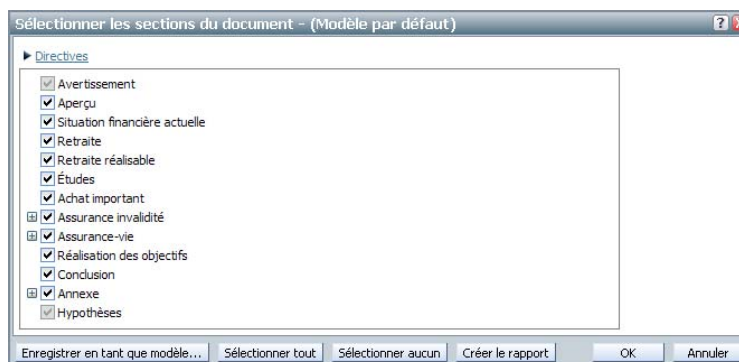


Figure 24 : Boîte de dialogue Sélectionner les sections du document

4. Sélectionnez toutes les sections que vous désirez inclure dans le rapport de client.
5. Pour afficher les sous-sections d'une section, cliquez sur le + à côté de la section en question. La liste s'agrandit et les sous-sections s'affichent. Activez ou désactivez les cases à cocher pour inclure les sous-sections appropriées.
6. Pour réorganiser une section dans le rapport de client, cliquez et faites glisser la section applicable à l'endroit approprié.
7. Pour enregistrer vos sélections en tant que modèle pour ce type de rapport de client, cliquez sur le bouton **Enregistrer en tant que modèle**. La boîte de dialogue *Enregistrer le modèle* s'ouvre.
Saisissez un nom pour le modèle, puis cliquez sur **OK**. La boîte de dialogue *Enregistrer le modèle* se ferme.
8. Cliquez sur **OK**. NaviPlan Standard enregistre vos sélections et la boîte de dialogue *Sélectionner les sections du document* se ferme.
Remarque : Vous pouvez supprimer les modèles dans le menu *Préférences de l'utilisateur* – boîte de dialogue *Préférences de l'utilisateur - Paramètres du système* – onglet *Modèles*.
9. Pour créer le rapport, cliquez sur le bouton **Créer**. Si vous avez déjà créé ce rapport, le bouton apparaît sous le nom *Créer de nouveau*.

Glossaire

Avoir	Un placement à l'intérieur d'un compte. Un compte peut contenir plusieurs avoirs et chacun d'entre eux doit correspondre au type de plan dans le compte (par exemple, tous les avoirs des REER doivent être saisis dans un type de plan REER).
Client	Dans le cas d'un fichier de client <i>Individuel</i> , le client est la personne pour qui un plan, une évaluation Répartition de l'actif, une Évaluation financière ou une calculatrice est créée. Dans le cas d'une <i>Analyse conjointe</i> , le client est la première personne saisie dans le fichier de client lors de sa création.
Coclient	Dans le cas d'un fichier de client <i>Analyse conjointe</i> , le coclient est la deuxième personne saisie dans le fichier de client lors de sa création.
Compte de retraite immobilisé (CRI)	Un CRI est semblable à un REER car il peut s'accroître libre d'impôt jusqu'à ce qu'il soit inclus dans le revenu. Les CRI sont financés par des fonds de retraite immobilisés provenant de régime de retraite d'employeur. Selon la loi régissant sur la province, les fonds doivent être convertis en une rente viagère, un fonds de revenu viager (FRV), ou un fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI), au plus tard à la fin de l'année au cours de laquelle le client atteint l'âge de 71 ans.
Comptes	Un ou plusieurs avoirs réunis, chacun étant compatible avec le type de plan de compte (par exemple, seuls les avoirs de type REER peuvent être saisis dans un compte de type REER).
Dépenses de mode de vie	Les dépenses de mode de vie sont typiquement engagées pour maintenir le mode de vie normal d'une personne (par exemple, nourriture, vêtements, et vacances). Ces dépenses ne sont pas déductibles d'impôt.
Élément d'actif de mode de vie	Des éléments d'actif achetés pour le plaisir et l'usage personnel du propriétaire et qui ne produisent pas de revenu, par exemple, une résidence, un chalet, un automobile ou un bateau. Les gains en capital sur les éléments d'actif de mode de vie autres que le type <i>Résidence</i> sont imposés lorsque la propriété est vendue.
Élément d'actif enregistré	Un élément d'actif qui se conforme à des règlements précis et qui bénéficie de certains privilèges fiscaux établis par l'Agence du revenu du Canada (ARC). Les éléments d'actif enregistrés appuyés par NaviPlan sont définis individuellement.
Engagement	Une unité de travail préparée par un planificateur financier afin de produire un plan financier, une évaluation Répartition de l'actif ou une Évaluation financière pour un client au cours d'une période de temps précise. En général, l'engagement du client donne lieu à un

	<p>plan ou une évaluation financière complété, livré au client et accepté par celui-ci.</p>
Évaluation financière	<p>Un outil pour examiner rapidement la capacité du client de financer les objectifs établis. Le niveau Évaluation financière est le niveau le plus simple dans lequel le niveau de saisie de données est moins détaillé et qui joue un rôle catalyseur pour simuler des discussions à propos des besoins potentiels de la planification financière.</p>
Évaluation Répartition de l'actif	<p>Un niveau de saisie de données qui vous permet d'établir la tolérance au risque de vos clients, de saisir les comptes, la pondération des catégories d'actif, et au besoin, d'outrepasser la tolérance au risque.</p>
Facteur d'équivalence (FE)	<p>Le total des droits à pension de l'employé en vertu des régimes de retraite de l'employeur. Ce montant comprend les cotisations à un RPA (prestations déterminées et cotisations déterminées), les RPDB (Régime de participation différée aux bénéfices), les facteurs d'équivalence pour services passés et certains régimes de retraite non enregistrés. Le FE pour l'année réduit le droit de cotisations à un REER pour l'année (toujours en fonction des valeurs de l'année d'imposition précédente).</p>
Fichier de client	<p>Un fichier à l'intérieur duquel un plan, une évaluation et une calculatrice peuvent être créés et enregistrés. Un fichier de client est nécessaire dans le but de créer un plan et peut être un fichier de client soit <i>Individuel</i>, soit <i>Analyse conjointe</i>.</p>
Fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI)	<p>Un FRRI est semblable à un FRV, sauf qu'un FRRI n'a pas besoin d'être converti en rente viagère à l'âge de 80 ans. L'argent versé dans un FRRI provient des prestations de retraite immobilisées et, à part certaines exceptions, ne peut être retiré. Le FRRI est régi par les lois des gouvernements provinciaux respectifs. Les lois de la juridiction provinciale respective s'applique.</p>
Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)	<p>Un FERR est une source de revenu enregistrée qui offre une solution de rechange à l'encaissement d'un REER, ou d'utiliser le REER pour acheter une rente, lorsqu'il arrive à échéance. Les versements ne doivent pas être inférieurs au montant minimum établi par l'Agence du revenu du Canada (ARC). Il n'y a pas de restriction sur le montant minimum requis pour l'année au cours de laquelle le FERR est établi.</p>
Intérêt	<p>Le revenu en intérêts annuel pour les comptes et les avoirs tels que définis par le taux de rendement de l'intérêt assigné au compte ou à l'avoir.</p> <p>À moins que le placement ne soit enregistré, tout intérêt gagné est entièrement imposable chaque année, peu importe s'il est payé ou réinvesti. Le revenu en intérêts est imposé au taux d'imposition marginal.</p>

Non enregistré	Les comptes qui ne bénéficient pas d'avantage fiscal.
Plan Niveau 1	Un type de plan ayant le moins de modules et un niveau de saisie de données des plus simplifié parmi tous les types de plan. Ce type de plan convient aux clients ayant une situation financière très simple et est idéal pour la planification financière fondée sur les objectifs.
Plan Niveau 2	Un type de plan englobant tous les modules de planification disponibles. Ce type de plan convient aux clients ayant une situation financière complexe.
Propriétaire	La personne à qui appartient un compte ou qui possède des droits de propriété et des privilèges sur un contrat d'assurance.
Rapport de client	Un document de présentation au client lequel fournit une analyse textuelle, tabulaire et graphique de la situation financière des clients. Il expose les lacunes quant au plan financier et offre des solutions possibles que les clients peuvent prendre en considération.
Régime de pension agréé (RPA à cotisations déterminées)	Un régime de retraite contributif dans lequel les cotisations de l'employé sont déterminées en fonction d'un pourcentage du salaire, l'employeur étant tenu de verser le solde afin de respecter la formule de calcul des prestations de retraite utilisée dans le régime. Les lois en vigueur limitent les cotisations effectuées dans un régime chaque année. Ces cotisations versées dans un régime de retraite sont comprises dans le calcul du facteur d'équivalence afin de réduire le droit de cotisations à un REER chaque année.
Régime de pension du Canada (RPC)	Prestation gouvernementale reçue en fonction des cotisations versées aux RPC. Les prestations normales sont calculées à partir de l'âge de 65 ans. Les clients peuvent commencer à recevoir les prestations du RPC dès l'âge de 60 ans ou au plus tard à l'âge de 70 ans. Les clients qui choisissent de recevoir les prestations avant ou après l'âge de 65 ans recevront des prestations réduites ou accrues à un taux allant à 30 %.
Régime enregistré d'épargne études (REEE)	Un régime d'épargne dans lequel l'argent s'accumule libre d'impôt jusqu'à ce qu'il soit retiré pour les études postsecondaires. N'importe qui peut établir le plan et effectuer des cotisations au nom d'un ou de plusieurs bénéficiaires (un enfant) désignés dans le régime.
Régime enregistré d'épargne retraite (REER)	Un régime enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada permettant à un particulier de verser des cotisations au régime, dans les limites de cotisation établies à l'égard des REER, et établi dans le but de fournir un revenu de retraite à l'échéance du plan. Aux fins de l'impôt, les cotisations sont déductibles et l'impôt sur le revenu gagné dans le cadre du REER est différé jusqu'à ce que les fonds soient retirés du régime. Tous les REER doivent être convertis soit en FERR

soit en rente viagère avant la fin de l'année au cours de laquelle le client atteint l'âge de 71 ans.

Remarque : Si le plan ou l'évaluation ne prévoit pas la conversion d'un REER en un véhicule de revenu qui débutera à une date ultérieure, NaviPlan Standard transférera tous les REER dans un FERR lorsque le client atteindra l'âge de 71 ans.

Retraite

Une période de temps qui débute le 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle le premier client prend sa retraite jusqu'à l'année au cours de laquelle le dernier client décède.

Taux d'inflation

Le taux d'inflation par défaut des revenus, des dépenses, et des stratégies d'épargne est établi dans les hypothèses du plan. Ce taux peut être modifié dans le cas de tout élément de flux monétaire et il détermine le taux auquel l'élément en question est indexé à chaque année.

Type de plan - Actuel

Un paramètre de rapport qui, lorsqu'il est sélectionné, ne produit du texte que sur les renseignements définis par l'utilisateur et les hypothèses définies dans le plan. Le *Type de plan – Actuel* est disponible dans plusieurs rapports autonomes et rapports de client.

**Type de plan -
Recommandé**

Un paramètre de rapport qui, lorsqu'il est sélectionné, produit du texte sur un plan créé par le système, lequel utilise des hypothèses utilisées dans le scénario recommandé dans le but de réaliser les objectifs établis par le client. Le *Type de plan - Recommandé* est disponible dans plusieurs rapports autonomes et rapports de client.

Index

A

À propos de, boîte de dialogue, 12

Achat important, page, 35

Aide

accéder, 7

bouton, 7, 8, 12

naviguer, 7

sections, 7

Appui, accéder, 8

Assurance, page, 38

Assurance-invalidité, saisir, 38

Assurance-vie, saisir, 38

Avoir, définition, 43

B

Boutons

Aide, 7, 8, 12

Créer, 42

Créer de nouveau, 42

Enregistrer en tant que modèle, 42

Sélectionner les sections du document, 41

C

Client, définition, 43

Coclient, définition, 43

Compte de retraite immobilisé (CRI),
définition, 43

Comptes, définition, 43

Conventions utilisées dans le présent guide de
référence, 5

Créer de nouveau, bouton, 42

Créer, bouton, 42

D

Dépenses de mode de vie, définition, 43

E

Élément d'actif de mode de vie, définition, 43

Élément d'actif enregistré, définition, 43

Engagement, définition, 43

Enregistrer en tant que modèle, bouton, 42

Études, page, 32

Évaluation financière, définition, 44

Évaluation Répartition de l'actif, définition, 44

Évaluations financières

Générer des résultats, 41

module Achat important, 35

module Assurance, 38

module Études, 32

module Retraite, 20

saisir, 15

F

Facteur d'équivalence (FE), définition, 44

Fichier de client, définition, 44

Fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI),
définition, 44

Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR),
définition, 44

I

Intérêt, définition, 44

M

Menus

Préférences de l'utilisateur, 42

Modules

Achat important, 35

Assurance, 38

Études, 32

Retraite, 20

N

NaviPlan Standard

autres sources de renseignements
pertinentes, 7

boîte de dialogue À propos de, 12

compétences essentielles relatives à
Windows, 6

ressources, 8

série des guides de référence, 4

Non enregistré, définition, 45

O

Objectifs

- achat important, saisir, 35
- Assurance, 38
- études, saisir, 32
- retraite, saisir, 20

P

Pages

- Achat important, 35
 - Assurance, 38
 - Études, 32
 - Rapport de client, 41
 - Renseignements personnels, 32
 - Retraite, 21
 - Situation financière, 20
 - Sommaire, 41
- Plan Niveau 1, définition, 45
- Plan Niveau 2, définition, 45
- Préférences de l'utilisateur, menu, 42
- Propriétaire, définition, 45

R

- Rapport de client, définition, 45
- Rapport de client, page, 41
- Régime de pension agréé (RPS à cotisations déterminées), définition, 45
- Régime de pension du Canada (RPC), définition, 45

- Régime enregistré d'épargnes études (REEE), définition, 45
- Régime enregistré d'épargnes retraite (REER), définition, 45
- Renseignements personnels, page, 32
- Résultats, générer, 41
- Retraite
- page, 21
- Retraite, définition, 46

S

- Sélectionner les sections du document, bouton, 41
- Site Web, accéder au, 8
- Situation financière
- créer, 20
 - page, 20
- Sommaire, page, 41

T

- Taux d'inflation, définition, 46
- Type de plan
- Actuel, définition, 46
 - Recommandé, définition, 46

W

- www.eisi.com, 8